

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

Acte majeur de la vie des collectivités, l'adoption du budget respecte un calendrier rythmé par plusieurs séquences institutionnelles. La séquence de préparation budgétaire commence par :

- ✓ une identification des besoins issus des missions obligatoires ou récurrentes des services pour la mise en œuvre des politiques publiques avec des marges d'ajustement comme l'optimisation de la dépense ou la mutualisation des services,
- ✓ une appréciation des recettes résultant de l'analyse du contexte économique, financier et du cadre législatif avec les différentes mesures issues de la loi de finances votée à la fin de l'année civile,
- ✓ une analyse rétrospective et prospective du budget. Elle implique de disposer des éléments de résultats provisoires de l'exécution budgétaire pour pouvoir identifier les excédents ou déficits de l'année écoulée.

Ce cadencement budgétaire est organisé autour de temps d'échanges, d'analyses et, enfin, d'arbitrages. Il est structuré autour de deux moments réglementaires : le débat d'orientation budgétaire, puis l'examen et le vote du budget.

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget un rapport sur les orientations budgétaires. Ce rapport, en application de la loi NOTRe du 7 août 2015 et du décret n°2016-841 du 24 juin 2016 a évolué. D'une part, il prend toujours la forme d'un débat mais le rapport doit être désormais soumis à un vote du conseil municipal. D'autre part, son contenu évolue pour permettre une meilleure appréciation de la situation. Il doit contenir en particulier :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre. Ces prévisions restent parfois incertaines en raison de l'absence de notifications relatives aux dotations ou à l'interprétation exacte des mesures de la loi de finances,
- la présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissements, comportant une prévision des dépenses et des recettes,
- des informations relatives à la structure de la dette et à la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Ces orientations financières doivent permettre d'évaluer l'évolution des différents niveaux d'épargne brute et nette ainsi que de l'endettement.

Ces données viennent consacrer la méthodologie budgétaire empruntée par la ville depuis trois ans.

Par ailleurs, les communes de plus de 10 000 habitants sont soumises à la présentation d'informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel, comportant notamment les éléments sur la rémunération, tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires, les avantages en nature. Des éléments d'information relatifs à la durée du temps de travail doivent être également communiqués. Ces informations doivent être complétées par l'évolution prévisionnelle des effectifs et tout autre élément permettant d'apprécier la gestion des ressources humaines, ainsi que le rapport sur la parité hommes/femmes et le rapport annuel sur le développement durable. Il peut s'appuyer sur le bilan social relatif à l'état de la collectivité.

Enfin, à l'issue du cycle, l'ensemble des documents budgétaires doivent être rendus accessibles sur le site internet de la commune, dans un délai d'un mois suivant l'adoption des documents susdits.

Afin d'éclairer le conseil sur les orientations budgétaires et de respecter les points d'attention réglementaires, ce rapport est articulé en trois parties et dispose du rapport relatif aux ressources humaines et à la parité hommes/femmes conformément au décret :

- I – les perspectives économiques et principales mesures de la loi de finances 2017,
- II – la rétrospective et prospective financières de la commune,
- III – les orientations budgétaires 2017,
- Budget annexe « Le Lido »,
- annexe I : informations relatives aux ressources humaines et parité hommes/femmes.

I - LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES:

Inscrites dans la continuité des années précédentes, les prévisions économiques restent fragiles. L'amélioration de certains indicateurs (production manufacturière, consommation des ménages) reste relative dans un contexte dégradé. Les prévisions de croissance découlent de cet environnement complexe. Le taux de croissance attendu est de 1,5 %. Il reste à la merci de l'évolution du coût des matières premières et du contexte financier, avec notamment l'impact de l'évolution des taux de change. En revanche, l'indice de confiance des entreprises s'améliore.

Toutefois, la situation économique impacte, désormais, de manière moindre la ville qui ne dispose plus des recettes issues de la fiscalité économique, la dynamique glissant à l'Etablissement Public Territorial (EPT) ou à la Métropole du Grand Paris. En revanche, elle impacte toujours nos dépenses à caractère général qui sont exposées à une fluctuation économique (hausse du coût des hydrocarbures, par exemple).

Il est à noter que la sortie de la mécanique des emprunts structurés sécurise l'évolution de nos charges financières qui ne dépendent plus du contexte financier international et des parités monétaires.

II - LA RETROSPECTIVE ET PROSPECTIVE FINANCIERE DE LA VILLE :

La construction d'un budget repose naturellement sur une analyse rétrospective qui permet d'identifier l'évolution des différents agrégats, leur répartition et les taux d'exécution budgétaires. Cette analyse permet d'ouvrir la réflexion puisqu'elle met en exergue les tendances lourdes pesant sur le budget. Les résultats, inscrits dans la durée, témoignent des orientations retenues, mais aussi des incidents éventuels de parcours.

A - Rétrospective :

L'histoire financière de la ville, dans la décennie écoulée, a été marquée par plusieurs particularités essentielles qui permettent de comprendre la situation actuelle, ainsi qu'une partie des évolutions de court et moyen-terme.

Le tableau ci-dessous synthétise cette histoire au travers d'indicateurs essentiels. Pour en faciliter l'interprétation, les définitions suivent ce document. En effet, l'interprétation brute des chiffres peut être source de confusion en raison de la composition de ces agrégats.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Recettes de fonctionnement	139 774 702	136 861 254	138 368 026	140 646 023	149 807 870	162 987 908
Dépenses de fonctionnement	120 179 096	124 636 342	125 837 496	131 558 328	136 432 525	135 113 117
Solde général	19 595 606	12 224 911	12 530 530	9 087 695	13 375 346	27 874 791
Epargne de gestion (solde général sans les cessions)	16 785 472	19 073 072	21 016 234	20 398 513	18 993 780	20 877 132
Epargne brute	11 432 306	11 312 361	12 343 943	8 827 323	6 117 712	9 732 340
Epargne nette	2 478 962	2 048 033	4 125 102	161 349	-2 676 847	527 620
Fonds de roulement (excédent en début d'exercice)	-1 502 291	-3 262 113	597 602	9 873 761	5 701 909	9 034 964

Epargne de gestion : correspond au différentiel entre les produits courants et les charges courantes, indépendamment des opérations financières. Son emploi est d'assurer le règlement des intérêts. Recettes de fonctionnement (sans les cessions) – dépenses de fonctionnement (sans les intérêts de la dette)

Epargne brute : correspond à l'épargne de gestion diminuée des intérêts dus. L'excédent contribue au financement de la section d'investissement.

Recettes de fonctionnement (sans les cessions) – dépenses de fonctionnement (avec les intérêts de la dette).

Epargne nette/disponible appelé aussi financement net : représente la ressource disponible susceptible d'être réinvestie dans les équipements et/ou dans le fonds de roulement. Correspond à l'épargne brute diminuée de l'amortissement en capital de la dette.

Recettes de fonctionnement (sans les cessions) – dépenses de fonctionnement (avec les intérêts et le capital de la dette).

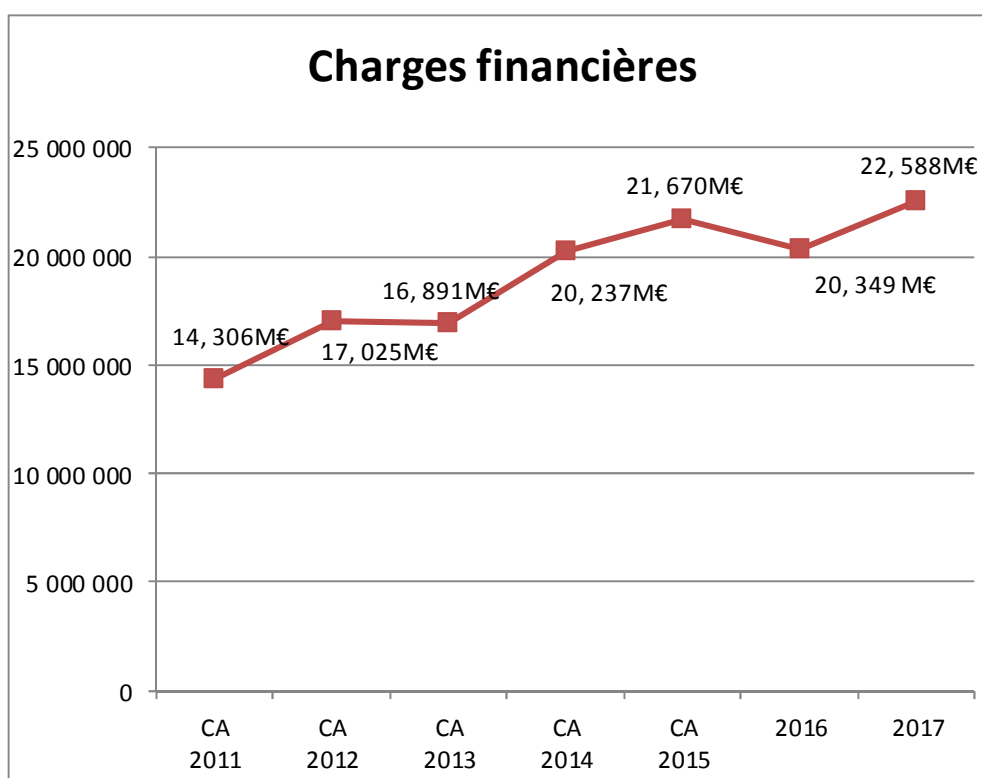
Il ressort de ce tableau que la situation financière de la ville est compliquée depuis plusieurs années en raison de différents facteurs évoqués ci-dessous.

En effet, nous pouvons observer que les recettes de fonctionnement, dont plus de la moitié sont fiscales restent mesurées malgré des dépenses de fonctionnement qui subissent les conséquences de l'endettement (intérêts), ou de décisions exogènes à la commune devenues de plus en plus nombreuses au fil du temps (baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement, hausse des prélèvements du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal et du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources).

De fait, les recettes de fonctionnement ont longtemps été insuffisantes pour couvrir sereinement les dépenses de fonctionnement qui subissaient des contraintes extérieures. L'autofinancement a longtemps été résiduel, et les excédents tout autant.

En conséquence, la ville a donc choisi de recourir, pendant près d'une décennie à l'emprunt, faisant supporter aux générations futures le poids de ses dépenses. Conséquence de cette stratégie, la ville fait face aujourd'hui à une charge financière devenue particulièrement importante avec le temps. Le recours aux emprunts structurés a permis de repousser le coût de la charge financière jusqu'en 2012, année à partir de laquelle la ville est entrée dans une zone de risques amplifiés en 2014/2015 en raison de l'instabilité monétaire.

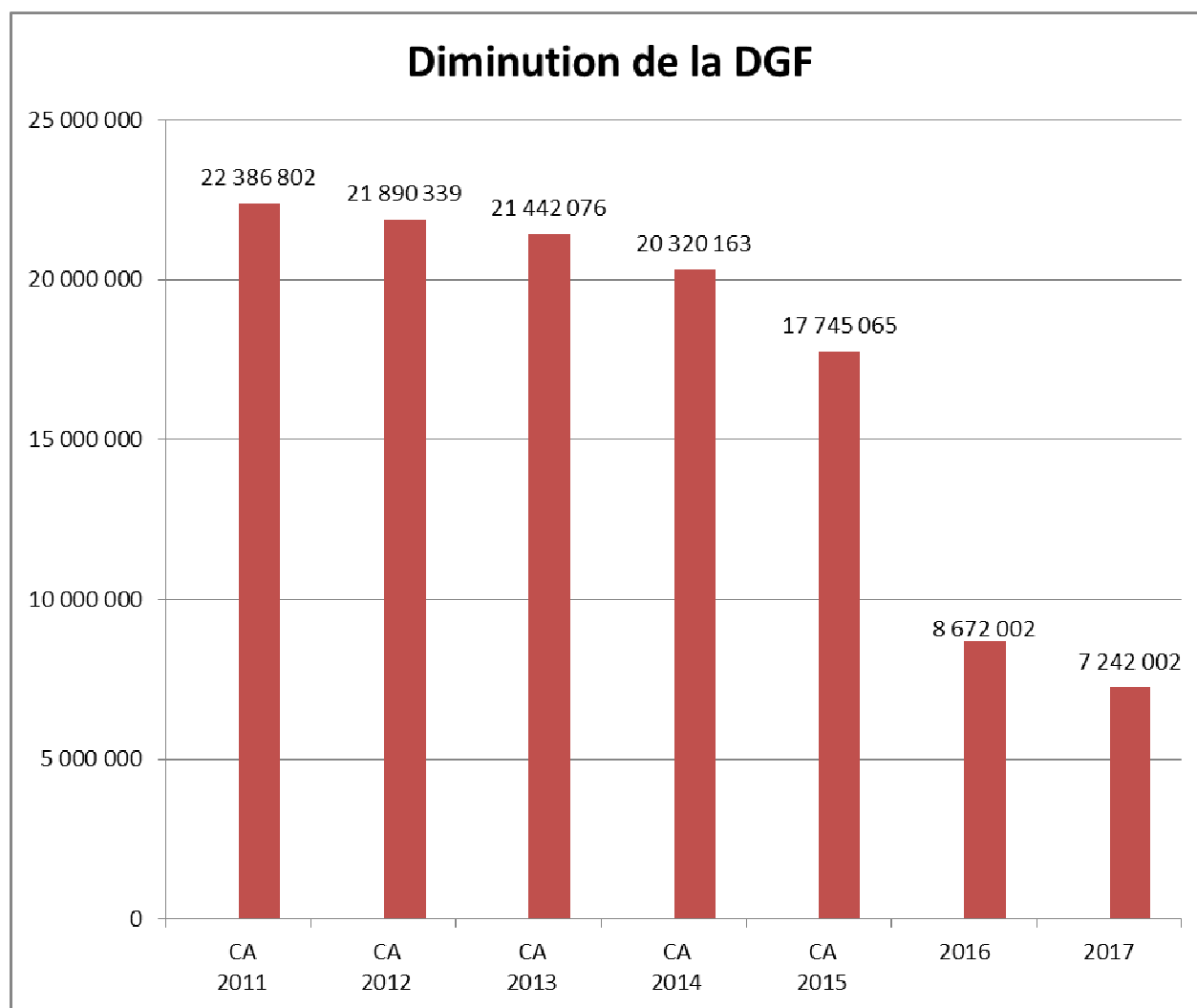
Conséquence de cette stratégie, la ville subit aujourd'hui une charge financière devenue particulièrement importante avec le temps.



Cette combinaison d'endettement et de modération fiscale a dégradé durablement les comptes de la commune, ayant pour conséquence le placement de la ville dans le réseau d'alerte de la Direction Générale des Finances Publiques en 2008.

En conséquence, la ville a tenté alors d'apporter des réponses ponctuelles qui n'ont pas résolues ses problèmes structurels et dès 2012, la Chambre Régionale des Comptes a souligné une dégradation de la situation. Celle-ci est lisible au travers du fonds de roulement qui est négatif (cf. tableau de rétrospective).

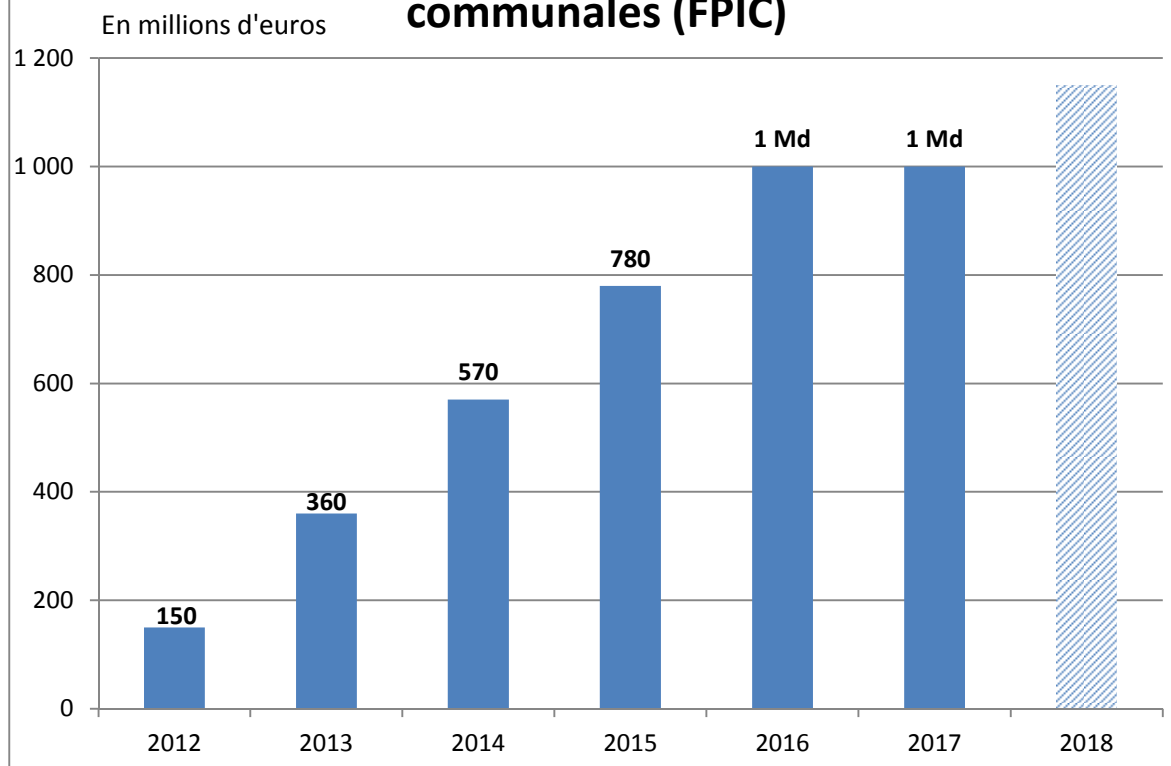
A ces difficultés endémiques, systémiques, la ville a été, de plus, confrontée, à partir de 2014 à un changement de paradigme. En effet, une réforme brutale des relations financières entre l'Etat et les collectivités territoriales a été engagée. La ville de Saint-Maur a ainsi perdu plus de 50% de sa DGF en l'espace de quatre ans. D'autres dotations ont été également supprimées (CRR...), laissant à la ville la majeure partie de la charge des dépenses à caractère général (enseignement artistique...).



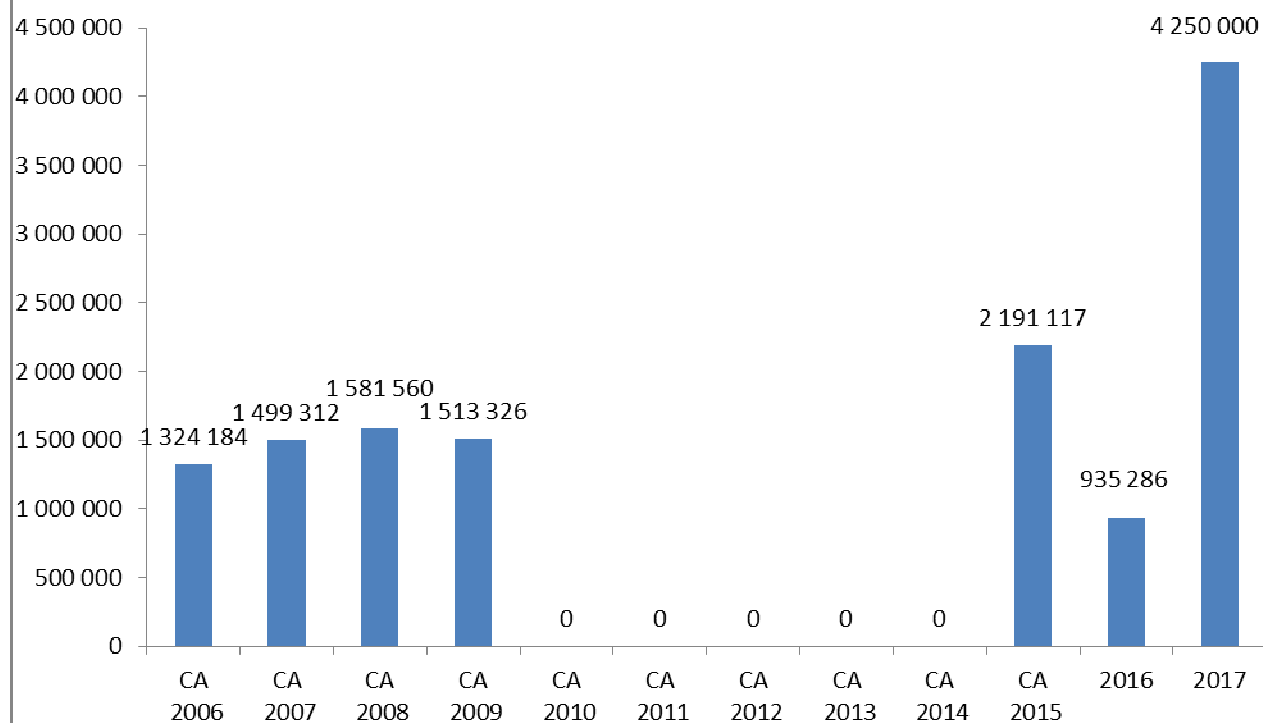
Sur les quinze millions d'euros perdus, même si une partie (la Compensation Part Salaire) a été réintroduite via les Attributions de Compensation Métropolitaine, il n'en demeure pas moins que la perte sèche pour la ville est proche des neuf millions d'euros, ce qui représente 12% de la fiscalité des ménages.

Pire, dans le même temps, les contraintes pesant sur les recettes se sont exacerbées (amende Duflot, FPIC....).

Montée en charge du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)



Evolution de la loi Duflot



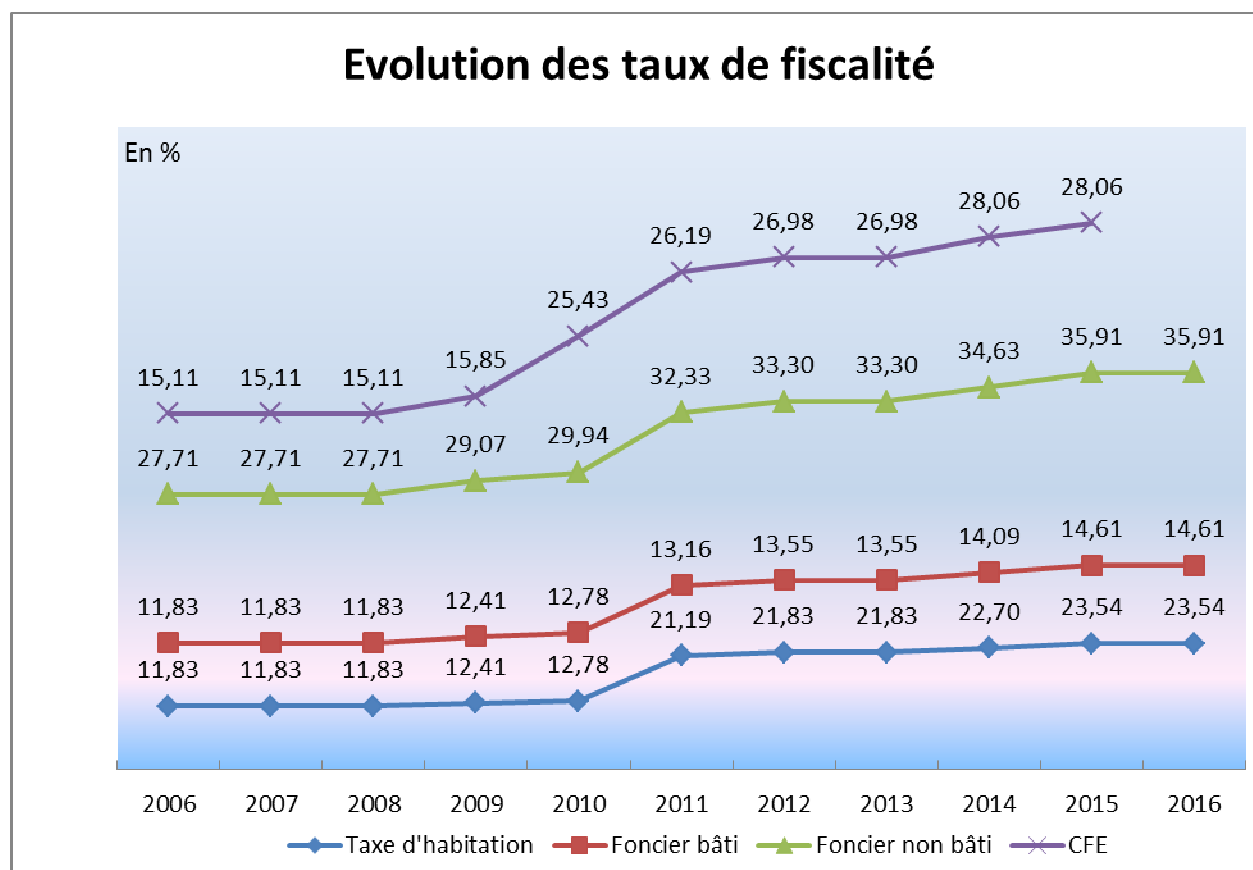
A ces contraintes, parfois partagées par d'autres communes, la ville a du supporter l'explosion de la charge financière de sa dette, en raison de la mise en oeuvre de la mécanique pernicieuse des emprunts structurés.

Il convient également d'observer que la ville a du faire face à d'autres décisions récentes qui ont impacté son budget depuis deux ans : hausse récurrente des charges sociales, revalorisation du point d'indice en 2016 après un gel de plusieurs années, réforme des rythmes scolaires.

Malgré toutes ces contraintes, qui se conjuguent de manière négative depuis 2014, la commune a fait le choix de maintenir des prestations ou des offres de service public à un niveau qualitatif élevé, reconnu et apprécié. Elle a garanti ses offres culturelle et sportive, renouvelé les offres des secteurs scolaire et périscolaire, développé ses actions sociales, tout en poursuivant ses efforts d'investissements dans tous les domaines, y compris sur la sécurité.

En réformant le service public, pour optimiser la dépense publique, en adoptant une stratégie financière volontariste (cessions, tarifications adaptées, recours à des DSP), en désensibilisant sa dette structurée tout en bénéficiant de l'aide du Fonds de soutien, la ville a amélioré ses indicateurs, sans jamais cesser de maintenir les prestations adaptées aux attentes des usagers.

Les efforts supportés par le service public, ainsi que la valorisation de ces actifs, ont permis de maintenir les mêmes taux d'imposition entre 2015 et 2016. La ville s'honore de ne pas avoir fait supporter à ses administrés le poids des contraintes externes et de ne pas avoir dégradé les offres de service public. Elle a même, à la faveur des efforts entrepris, réussi à améliorer son autofinancement, et dégagé des excédents atteignant des niveaux historiquement hauts.



Taux votés de la fiscalité directe 2016 des communes du Val de Marne				
Nom de la commune	Population	Taxe de foncier bâti	Taxe d'habitation	Taxe de foncier non bâti
THIAIS	29 631	13,00	19,81	22,46
MAISONS ALFORT	55 057	13,77	22,09	22,29
SAINT MAUR DES FOSSES	75 017	14,61	23,54	35,91
CHEVILLY LARUE	19 053	14,95	15,27	34,59
CHARENTON LE PONT	30 762	15,44	18,07	22,52
SAINT MAURICE	15 064	17,45	21,45	38,34
CHENNEVIERES SUR MARNE	18 294	18,20	25,15	47,56
VITRY SUR SEINE	90 827	18,62	20,13	31,05
ORLY	22 666	18,64	24,03	44,55
VINCENNES	50 175	18,68	22,52	71,24
SAINT MANDE	22 704	18,80	22,93	10,90
FONTENAY SOUS BOIS	53 729	19,64	22,67	22,99
NOGENT SUR MARNE	31 677	19,72	23,79	74,03
ORMESSON SUR MARNE	10 112	19,84	25,45	61,60
LE PLESSIS TREVISE	19 291	19,87	23,96	54,56
CACHAN	29 799	20,69	25,10	71,99
ALFORTVILLE	45 080	20,82	23,79	78,13
BOISSY ST LEGER	16 629	20,89	27,94	75,07
ARCUEIL	19 934	20,95	22,20	24,54
CHAMPIGNY SUR MARNE	76 577	21,32	26,60	31,21
LE PERREUX SUR MARNE	33 758	21,33	20,00	31,36
BRY SUR MARNE	16 621	21,75	20,00	26,17
VALENTON	12 987	22,05	28,93	71,81
SUCY EN BRIE	26 207	22,33	30,23	132,43
VILLENEUVE SAINT GEORGES	32 802	22,34	35,13	36,80
L'HAY LES ROSES	31 483	22,52	26,29	48,90
LIMEIL BREVANNES	23 039	22,89	29,24	107,41
LE KREMLIN BICETRE	26 099	23,20	21,87	17,89
FRESNES	26 844	23,21	24,36	49,44
LA QUEUE EN BRIE	12 159	23,49	28,64	91,12
VILLIERS SUR MARNE	28 420	24,40	34,49	145,71
VILLEJUIF	57 596	24,84	27,39	127,49
CHOISY LE ROI	43 148	25,33	23,49	121,14
VILLENEUVE LE ROI	20 602	25,73	28,70	117,81
JOINVILLE LE PONT	18 310	26,92	24,30	36,27
CRETEIL	90 696	27,27	29,07	50,84
BONNEUIL SUR MARNE	17 001	28,35	25,80	101,51
GENTILLY	16 569	32,24	15,68	16,67
IVRY SUR SEINE	59 370	33,57	20,08	52,95

Les taux pratiqués par notre ville sont le fruit d'une politique fiscale modérée illustrant la volonté de préserver le patrimoine des saint mauriens.

B - La prospective financière :

Les projections budgétaires 2017 résultent du compte administratif provisoire et des conséquences des mesures de la Loi de finances, promulguée le 30 décembre 2016. Celle-ci est marquée par une situation économique et financière difficile. Par ailleurs, elle reprend les mesures destinées à réduire le déficit public, dont l'objectif cible de 2,7% des déficits publics, en raison des engagements européens et des nécessités économiques de limiter les prélèvements obligatoires.

La place accordée aux Administrations publiques locales (APUL) est importante, celles-ci représentant 19,6 % du total des dépenses publiques en 2015, mais représentaient 55,1% de l'investissement public total.

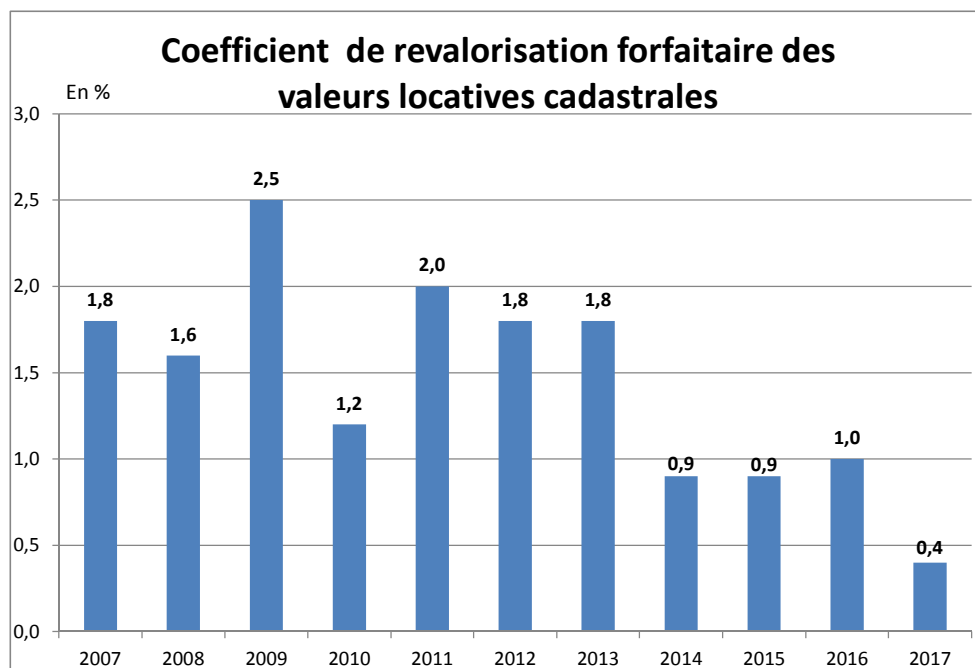
Les transferts financiers de l'Etat aux collectivités seront, en 2017, de 99,4 milliards (soit une baisse de 0,6%), avec une nouvelle et forte baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF), qui atteint 30,86 milliards, soit une nouvelle amputation de 2,33 milliards d'euros par rapport à 2016. Il est rappelé que, malgré le report de la réforme de la DGF celle-ci reste la principale dotation de fonctionnement de l'Etat en faveur des collectivités. Elle représente 64 % des concours financiers (47 milliards). La DGF est passée 41,380 milliards d'euros, en 2011, à 30,861 milliards d'euros en 2017. Les collectivités doivent donc supporter l'essentiel de leur fonctionnement sur leurs seules ressources. Ces décisions pèsent lourdement sur le budget de la ville de Saint-Maur.

Cette année, l'effort global demandé aux collectivités au titre de l'élargissement des variables d'ajustement de la DGF réduit les ressources des collectivités d'environ 550 millions d'euros. La contribution au redressement des finances publiques (CRFPP) est maintenue à un haut niveau (2,63 milliards d'euros, dont 1,03 milliards d'euros pour le bloc communal). Seul l'élargissement du taux d'éligibilité des dépenses d'investissement ouvrant au bénéfice du FCTVA et de l'éligibilité des dépenses d'entretien des bâtiments publics de ce même FCTVA constituent des éléments intéressant la ville de manière positive. Il est à noter que les collectivités ont atteint les objectifs de maîtrise des dépenses programmées dans le cadre de l'Objectif d'évolution de la dépense locale (ODEDEL). A compter de cette année, l'ensemble des dépenses des collectivités sera suivi par un Observatoire national de la dépense publique locale, prévu par la loi NOTRe qui sera chargé de mettre à la disposition des collectivités des outils d'évaluation et de performance.

Enfin, parmi les différentes mesures insécurisantes, il faut souligner que la dotation de compensation versée à la Métropole du Grand Paris (MGP) va baisser, d'environ 2,1%, soit 25 millions d'euros. Les ressources de la MGP vont donc être réduites, tandis que celle-ci reversait intégralement le produit de cette dotation aux ex-EPCI et aux communes. La MGP devra donc trouver des ressources pour maintenir le principe de neutralité budgétaire qui lui permettait de compenser intégralement, au travers de l'attribution de compensation métropolitaine, le retour de la compensation part salaire et de la fiscalité économique aux communes. La MGP perd, cette année près de 52 millions d'euros. Il reste à espérer que cette situation ne viendra pas affecter le principe de neutralité budgétaire retenu dans les relations entre la MGP et les communes.

D'autres mesures de cette loi de finances conditionnent la préparation budgétaire :

- la revalorisation des valeurs locatives est, elle, fixée à + 0,4 % en 2017 contre 1 % en 2016. L'Etat, au travers de ces décisions annuelles, peut faciliter ou peser sur la construction budgétaire. Hors décision fiscale, cette mesure de revalorisation impacte fortement la construction budgétaire et a une incidence indéniable sur le niveau des ressources.



- pour 2017, le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales est maintenue au même niveau que 2016. Il est destiné à partager les richesses entre les établissements publics et les communes de l'ensemble du territoire national. Il permet donc la redistribution de ressources au profit de certaines communes, par des prélèvements sur certaines d'entre elles. Ce fonds créé en 2012 ne cesse d'augmenter avec une stagnation sur les années 2016 et 2017 et une tendance à être augmenté sur 2018.

Par nature incertaine, la prospective financière des collectivités est d'autant plus complexe qu'elle se déroule sans notifications des dotations et un intervalle très rapproché entre la loi de Finances et les premières analyses. Les projections restent en partie conditionnelles, y compris les résultats issus du compte administratif provisoire.

Il est à noter que malgré un redressement démographique, la ville, atteignant au 1^{er} janvier 2017, les 76 181 habitants (contre 75 107 au 1^{er} janvier 2016), n'a pas encore retrouvé le niveau de 2008 (76 716 habitants). Le gain fiscal lié à l'évolution démographique reste donc marginal.

	2011	2012	2013	2014	2015
Recettes de fonctionnement	139 774 702	136 861 254	138 368 026	140 646 023	149 807 870
Dépenses de fonctionnement	120 179 096	124 636 342	125 837 496	131 558 328	136 432 525
Solde général	19 595 606	12 224 911	12 530 530	9 087 695	13 375 346
Epargne de gestion (solde général - cessions)	16 785 472	19 073 072	21 016 234	20 398 513	18 993 780
Epargne brute	11 432 306	11 312 361	12 343 943	8 827 323	6 117 712
Epargne nette	2 478 962	2 048 033	4 125 102	161 349	-2 676 847
Fonds de roulement (excédent en début d'exercice)	-1 502 291	-3 262 113	597 602	9 873 761	5 701 909

	2016	2017
Recettes de fonctionnement	162 987 908	154 247 575
Dépenses de fonctionnement	135 113 117	134 567 802
Solde général	27 874 791	19 679 773
Epargne de gestion (solde général - cessions)	20 877 132	18 646 503
Epargne brute	9 732 340	7 679 773
Epargne nette	527 620	-3 942 350
Fonds de roulement (excédent en début d'exercice)	9 034 964	23 176 275

Ce tableau appelle plusieurs observations importantes : le solde brut entre le niveau des recettes et des dépenses de fonctionnement reste très positif, malgré la perte de plus de 1,4 millions d'euros supplémentaire de DGF et des conséquences répétées de l'amende SRU/Duflot.

Le recours à la valorisation de notre patrimoine par le biais des cessions a permis d'éviter d'actionner le levier fiscal cette année encore. Le montant de ces cessions a abondé nos recettes de fonctionnement qui atteignent, en 2016, 162 987 908 €.

Entre 2011 et 2014, la forte hausse des dépenses de fonctionnement s'explique par un poids accru des frais financiers intrinsèques à la toxicité de la dette, du recours systématique à l'emprunt, et un manque de rigueur qui s'est manifesté essentiellement au travers des frais de personnel et des charges à caractère général. Depuis 2014, l'action municipale s'est focalisée sur une nécessité de rationalisation de la dépense qui s'est exercée dans tous les domaines.

Le niveau de l'épargne nette est négatif en raison de la définition de cet indicateur qui agrège du fonctionnement et de l'investissement, avec un remboursement de capital en hausse suite à la rentrée dans le dispositif du fonds de soutien qui apporte dans le même temps plus de trois millions d'euros à la ville. En revanche, le niveau exceptionnel du fonds de roulement, malgré un bon taux d'exécution en investissement, témoigne de la maîtrise des dépenses.

Le niveau du fonds de roulement s'explique par la valorisation du patrimoine mobilier et immobilier (cessions, web-enchère). Ces recettes sont budgétairement inscrites en recettes d'investissement mais passent en recettes de fonctionnement. Par ailleurs, plusieurs subventions ont été recueillies (Investissement public local, Conseils régional et départemental). Ce fonds de roulement viendra nourrir le besoin financier en investissement. L'excédent devrait approcher les 15 millions d'euros pour 2017.

III-LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017 :

Le budget 2017 sera marqué comme les précédents par des contraintes exceptionnelles qui nous obligent à un effort de rigueur permanent dans tous les domaines, tout en permettant de dégager les moyens nécessaires pour préparer l'avenir et maintenir à niveau élevé de qualité nos équipements publics. Cette ambition se traduit par la préparation d'un plan pluriannuel d'investissement qui consacre les objectifs généraux de la collectivité.

Il constitue un engagement fort de la municipalité. En effet, outre la dimension programmatique, il expose les ambitions municipales et pose la question des financements afférents et les recettes éventuelles facilitant leur réalisation.

Ainsi, le PPI présenté à l'assemblée délibérante est ambitieux en raison des volumes de dépenses, mais nécessaire car il permet de répondre tant aux besoins des usagers, qu'aux analyses de la situation du patrimoine communal. En effet, ce dernier a longtemps été négligé. De plus, contrairement aux SIEM ou aux organismes de construction, les collectivités n'ont pas d'obligations budgétaires (Provisions pour Gros Entretien), en conséquence, elles font trop souvent face à l'urgence. Ce plan est donc une réponse à la situation dégradée du patrimoine.

Ce PPI exprime l'engagement de la municipalité à entretenir, réhabiliter ou renouveler le patrimoine bâti communal. Une place importante est accordée à la réalisation de travaux dans les bâtiments scolaires et périscolaires. En effet, le report systématique d'entretien de certains bâtiments, et surtout des écoles, aboutit à des situations préjudiciables aux élèves, enseignants et animateurs.

Ce PPI se distingue également par la recherche systématique de subventions. Ainsi, d'ores et déjà plusieurs équipements sont largement cofinancés, dont :

- le centre sportif Gilbert Noel : 4 millions d'euros de subventions,
- la passerelle et les berges de La Pie : 1,45 millions d'euros de subvention sur 4,5 millions d'euros.

Outre les subventions thématiques, un contrat régional viendra cofinancer plusieurs opérations. Cette volonté de recourir aux subventions marque une rupture historique avec les usages locaux.

Le montant de l'investissement en 2017 dépassera les 30 millions d'euros.

PPI 2017-2021	2017	2018	2019	2020	2021	2022
SCOLAIRE/PERISCOLAIRE/PETITE ENFANCE DONT	5 126 000,00 €	6 601 000,00 €	5 721 000,00 €	4 811 000,00 €	4 273 500,00 €	
Gros oeuvre et mise en accessibilité (auvents toitures...)						
Vigipirate-sécurité écoles- alarme anti intrusion	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €		
Réfection des sanitaires						
Equipements dans les salles de classe (TNI, stores...)						
Aménagement de locaux : espaces supplémentaires pour le périscolaire et préaux						
	25 421 860,00 €	23 419 285,00 €	9 486 135,00 €	8 831 135,00 €	2 231 000,00 €	200 000,00 €
AMENAGEMENT - BORDS DE MARNE - ESPACES VERTS						
Aménagement promenade de la Pie						
Passerelle de la Pie						
Aménagement d'espaces dédiés et mobilier urbain en Bord de Marne	3 807 355,00 €	3 414 600,00 €	503 750,00 €	463 750,00 €	425 400,00 €	200 000,00 €
Rénovation des squares Beaupaire et Hameln						
Etudes d'urbanisme gares (Champignol...)						
Prise en charge de la pollution des sols Pissarro						
VOIRIE						
Réalisation de bandes cyclables						
Travaux de signalisation et de marquage au sol	3 220 000,00 €	3 220 000,00 €	2 960 000,00 €	2 900 000,00 €		
Travaux neufs sur la voirie communale						
Création de stations d'autolib						
EQUIPEMENTS PUBLICS						
Accessibilité des bâtiments publics						
Hôtel de Ville (toiture, corniches, menuiseries et fibre...)	2 707 505,00 €	2 264 885,00 €	1 627 385,00 €	1 552 385,00 €	425 400,00 €	
Vidéo protection						
Cimetières : création de lieux de recueillement...						
Equipements et dotations informatiques (logiciels, matériel)						
SPORT						
Reconstruction du gymnase Gilbert Noël						
Stade Adolphe Chéron city park et salle polyvalente	13 650 000,00 €	10 205 000,00 €	2 015 000,00 €	1 815 000,00 €	15 000,00 €	
Centre Brossolette : rénovation et mise en conformité						
Gymnases (Arsonval et Mahieu)						
CULTURE						
Théâtre Rond Point Liberté	2 037 000,00 €	4 314 800,00 €	2 380 000,00 €	2 100 000,00 €	1 365 200,00 €	
CRR						
Rénovation Eglise Saint Nicolas						
TOTAL	30 547 860,00 €	30 020 285,00 €	15 207 135,00 €	13 642 135,00 €	6 504 500,00 €	200 000,00 €

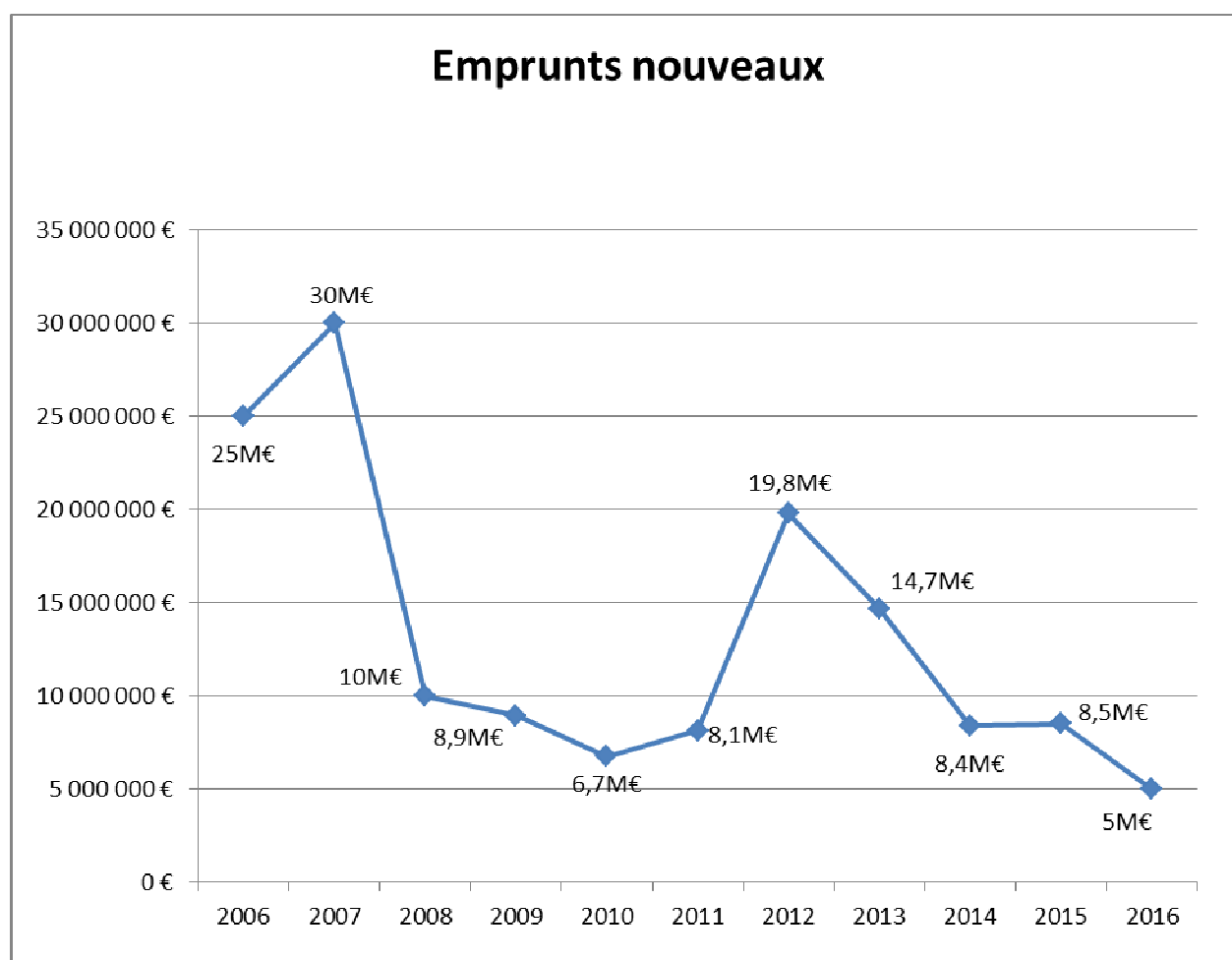
SUBVENTIONS	REGION	DEPARTEMENT	METROPOLE	VILLE DE CRETEIL	TOTAL
Aménagement aux Bords de Marne	150 000,00 €				150 000,00 €
Passerelle de la Pie			500 000,00 €	92 160,00 €	592 160,00 €
Promenade de la Pie	542 127,71 €	216 851,00 €			758 978,71 €
Stade Auguste Marin	288 000,00 €				288 000,00 €
Gymnase Gilbert Noël	2 000 000,00 €	2 080 000,00 €			4 080 000,00 €
Stade Adolphe Chéron	735 000,00 €				735 000,00 €
Création city Park	90 000,00 €				90 000,00 €
TOTAL	3 805 127,71 €	2 296 851,00 €	500 000,00 €	92 160,00 €	6 694 138,71 €

Compte tenu du contexte financier dégradé par la baisse des dotations de l'Etat, la pression forte exercée par celui-ci (amende Duflot, FPIC, FNGIR...), et le poids historique de la dette, le budget 2017 devra être exemplaire. Le financement du PPI peut reposer sur différentes hypothèses :

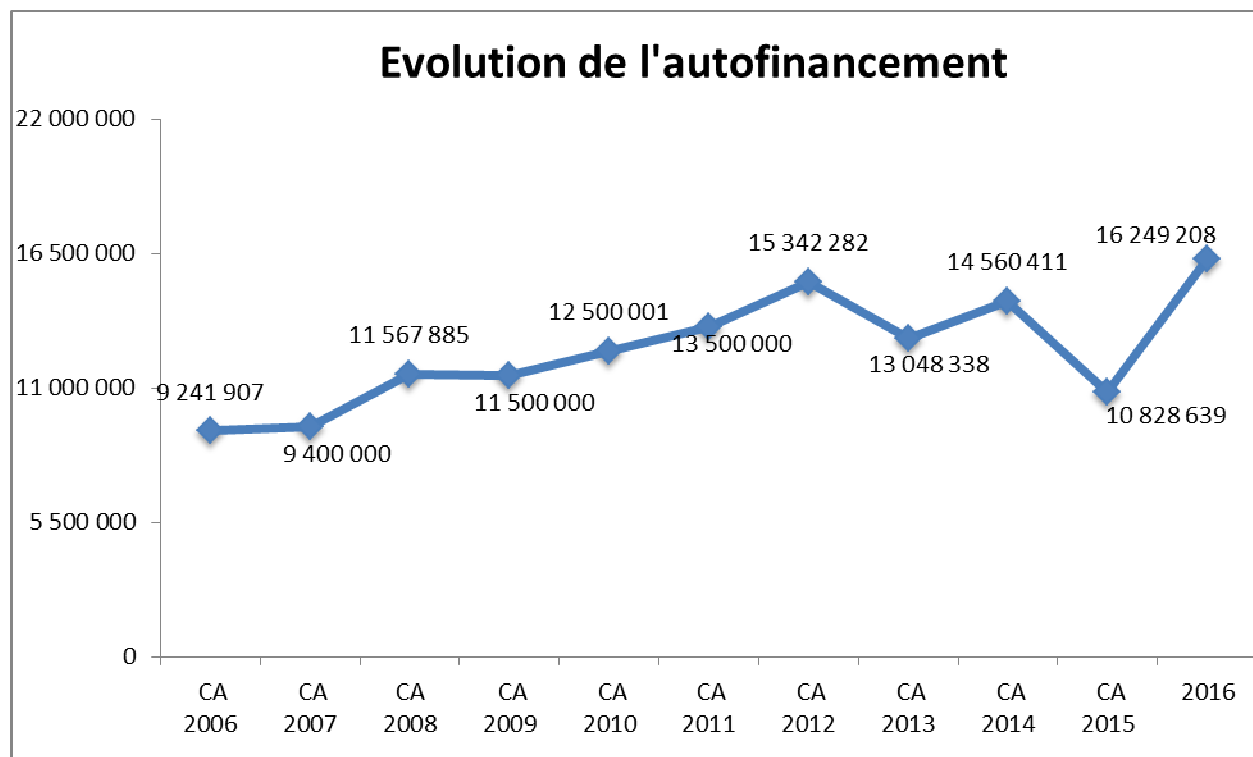
- augmentation des recettes de fonctionnement par la hausse de la fiscalité, sachant que le pourcentage de fiscalité génère un peu plus de 700 000 euros,
- hausse significative de la tarification des différentes prestations ou nouvelle tarification ,
- recours à l'emprunt,
- recherche de partenariats publics-privés pour améliorer l'efficacité de la dépense publique (DSP, CREM....),
- poursuite des recherches de subventions.

Face à ces différentes hypothèses, la municipalité devra faire des choix courageux et audacieux. D'ores et déjà, elle souhaite éviter de recourir au levier fiscal, ou à un niveau d'emprunt trop élevé.

Comme en témoigne ce tableau, le recours à l'emprunt est désormais très mesuré et ne se fait que lorsqu'il est indispensable.



Elle peut s'orienter sur cette voie en raison d'une reprise du résultat provisoire de l'exercice 2016 qui témoigne du travail accompli. L'évolution de la tarification, dont les rapports de la Chambre régionale des Comptes indiquent qu'elle ne couvre pas le coût des prestations, sera réévaluée à un niveau acceptable pour les usagers afin de maintenir l'attractivité de la ville. L'objectif cible est de produire, à nouveau, un solide autofinancement qui permettra de ne pas lever plus de 10 millions d'euros. Son niveau pourrait atteindre 18 millions d'euros en 2017.



Ce budget retient plusieurs priorités générales : maintien de la qualité des offres de service public, avec des attentions particulières sur les secteurs scolaire, périscolaire, culturel et sportif mais aussi dans le domaine du cadre de vie avec un engagement fort autour des fonctions de propreté et de sécurité.

Au niveau des recettes de fonctionnement, celles-ci seront en léger retrait en raison d'un rythme de cessions moins élevé, et d'une évolution mesurée des ressources fiscales. Ces dernières ne bénéficieront que de l'évolution démographique et de la revalorisation moindre des valeurs locatives.

Les dépenses de fonctionnement seront légèrement inférieures grâce à la mise en délégation de service public du centre hippique de marolles et d'une maîtrise des dépenses à caractère général, comme initiée depuis le début du mandat. Cette mise sous contrôle des dépenses de fonctionnement se poursuivra.

Par ailleurs, les frais de personnel seront en baisse, malgré la hausse des charges et du point d'indice, suite au transfert de certains de nos agents vers l'EPT. En effet, en ce qui concerne les compétences déchets ménagers, leur coût pèsera toujours sur la ville, mais au travers du FCCT contrairement à la compétence de l'assainissement transférée avec la recette afférente.

La ville continuera à assumer sa politique sociale en faveur du personnel communal, contrepartie des efforts demandés pour sa mutabilité (temps de travail réformé, modifications du périmètre du service public). Les mobilités internes, les promotions et avancements de grades, les formations ou les nominations suite aux concours seront privilégiés. Afin de faciliter l'interprétation du montant

des frais de personnel, il convient de rappeler que la ventilation moyenne des frais de personnel est la suivante :

- rémunération des personnels titulaires : 53,6%,
- rémunération des personnels non-titulaires : 14,6%,
- charges sociales : 27%,
- impôts et taxes : 1,9%,
- autres (personnels extérieurs) : 2,3%.

Le dernier tableau présente le profil d'extinction de la dette. Il convient, pour une meilleure lisibilité, de rappeler que la ville, après désensibilisation, a augmenté son stock, tout en bénéficiant de plus de 43 millions d'euros d'aide du Fonds de soutien. Le ratio de désendettement sera calculé après retranchement du total de l'aide.

Profil d'extinction de la dette de la ville					
Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2006	163 315 062,55 €	8 022 120,36 €	5 175 628,61 €	13 197 748,97 €	180 292 943,51 €
2007	180 292 943,51 €	8 573 847,59 €	4 721 306,11 €	13 295 153,70 €	201 719 095,92 €
2008	201 719 095,92 €	9 571 802,11 €	4 190 007,19 €	13 761 809,30 €	202 147 293,82 €
2009	202 147 293,82 €	9 254 073,80 €	4 160 717,64 €	13 414 791,44 €	201 833 219,00 €
2010	201 833 219,00 €	9 417 045,90 €	4 521 571,24 €	13 938 617,14 €	199 166 173,10 €
2011	199 166 173,10 €	8 953 343,75 €	5 353 166,55 €	14 306 510,30 €	198 348 829,35 €
2012	198 348 829,35 €	9 264 328,74 €	7 760 710,90 €	17 025 039,64 €	208 884 500,61 €
2013	208 884 500,61 €	8 218 841,21 €	8 672 291,13 €	16 891 132,34 €	215 365 659,40 €
2014	215 365 659,40 €	8 665 974,26 €	11 571 189,59 €	20 237 163,85 €	215 099 685,14 €
2015	215 099 685,14 €	8 794 558,86 €	12 876 068,10 €	21 670 626,96 €	214 805 126,28 €
2016	214 805 126,28 €	9 204 719,75 €	11 144 792,03 €	20 349 511,78 €	258 056 406,52 €
2017	258 056 406,52 €	11 622 123,11 €	10 966 729,24 €	22 588 852,35 €	254 952 091,64 €
2018	254 952 091,64 €	12 223 637,56 €	10 365 782,23 €	22 589 419,79 €	247 728 454,08 €
2019	247 728 454,08 €	12 663 065,58 €	10 161 105,80 €	22 824 171,38 €	240 065 388,50 €
2020	240 065 388,50 €	13 115 188,94 €	9 893 959,62 €	23 009 148,56 €	226 950 199,56 €
2021	226 950 199,56 €	13 389 538,70 €	9 366 256,91 €	22 755 795,61 €	213 560 660,86 €
2022	213 560 660,86 €	13 707 647,10 €	8 835 348,18 €	22 542 995,28 €	199 853 013,76 €
2023	199 853 013,76 €	13 591 712,61 €	8 294 189,48 €	21 885 902,09 €	186 261 301,15 €
2024	186 261 301,15 €	13 922 075,12 €	7 769 844,86 €	21 691 919,98 €	172 339 226,03 €
2025	172 339 226,03 €	14 252 992,35 €	7 201 887,58 €	21 454 879,93 €	158 086 233,68 €
2026	158 086 233,68 €	14 569 296,98 €	6 621 520,06 €	21 190 817,04 €	143 516 936,70 €
2027	143 516 936,70 €	14 478 336,61 €	6 024 389,36 €	20 502 725,97 €	129 038 600,09 €
2028	129 038 600,09 €	13 418 583,39 €	5 459 271,27 €	18 877 854,66 €	115 620 016,70 €
2029	115 620 016,70 €	12 679 408,03 €	4 912 061,87 €	17 591 469,90 €	102 940 608,67 €
2030	102 940 608,67 €	12 443 889,63 €	4 398 210,69 €	16 842 100,32 €	90 496 719,04 €
2031	90 496 719,04 €	12 286 806,06 €	3 888 366,84 €	16 175 172,90 €	78 209 912,98 €
2032	78 209 912,98 €	11 590 206,21 €	3 398 380,02 €	14 988 586,23 €	66 619 706,77 €
2033	66 619 706,77 €	10 514 184,98 €	2 914 915,11 €	13 429 100,09 €	56 105 521,79 €
2034	56 105 521,79 €	10 501 474,43 €	2 459 188,96 €	12 960 663,39 €	45 604 047,35 €
2035	45 604 047,35 €	9 495 216,32 €	2 038 178,11 €	11 533 394,43 €	36 108 831,03 €
2036	36 108 831,03 €	8 545 375,36 €	1 654 712,62 €	10 200 087,98 €	27 563 455,67 €
2037	27 563 455,67 €	6 879 518,98 €	1 308 124,10 €	8 187 643,08 €	20 683 936,69 €
2038	20 683 936,69 €	4 168 993,20 €	1 017 011,68 €	5 186 004,88 €	16 514 943,49 €
2039	16 514 943,49 €	3 530 136,40 €	807 865,32 €	4 338 001,72 €	12 984 807,09 €
2040	12 984 807,09 €	2 152 759,75 €	665 321,79 €	2 818 081,54 €	10 832 047,34 €
2041	10 832 047,34 €	2 184 230,86 €	556 485,54 €	2 740 716,40 €	8 647 816,48 €
2042	8 647 816,48 €	2 217 284,93 €	444 923,48 €	2 662 208,41 €	6 430 531,55 €
2043	6 430 531,55 €	1 932 456,31 €	333 329,88 €	2 265 786,19 €	4 498 075,24 €
2044	4 498 075,24 €	1 074 038,42 €	239 977,04 €	1 314 015,46 €	3 424 036,82 €
2045	3 424 036,82 €	877 591,02 €	180 234,68 €	1 057 825,70 €	2 546 445,80 €
2046	2 546 445,80 €	764 666,18 €	131 154,47 €	895 820,65 €	1 781 779,62 €
2047	1 781 779,62 €	601 940,51 €	88 990,23 €	690 930,74 €	1 179 839,11 €
2048	1 179 839,11 €	439 424,61 €	56 289,15 €	495 713,76 €	740 414,50 €
2049	740 414,50 €	277 129,67 €	32 842,28 €	309 971,95 €	463 284,83 €
2050	463 284,83 €	115 067,54 €	18 788,77 €	133 856,31 €	348 217,29 €
2051	348 217,29 €	119 917,09 €	14 122,15 €	134 039,24 €	228 300,20 €
2052	228 300,20 €	125 024,76 €	9 284,21 €	134 308,97 €	103 275,44 €
2053	103 275,44 €	103 275,44 €	4 188,39 €	107 463,83 €	0,00 €
total		374 514 871,07 €	212 919 849,13 €	587 434 720,20 €	

BUDGET ANNEXE DU CINEMA « LE LIDO »

Repris en gestion municipale, au travers d'un budget annexe, le « Lido » est un établissement culturel de proximité qualifié d'art et d'essai qui bénéficie d'une dotation d'équilibre communal en raison des missions de service public qu'il remplit en faveur de différents publics, en particulier du monde scolaire, mais également depuis cette année dans le cadre de la politique de la ville.

Ses recettes de fonctionnement proviennent de la billetterie et des subventions communales ou nationales.

Son fonctionnement au cours des deux premiers exercices a été déficitaire. En effet, les pratiques culturelles, la situation sécuritaire ont eu des conséquences immédiates sur la fréquentation du public. Mais, il est essentiel au rayonnement de la commune comme en témoigne les différentes animations, dont le « Festival du Court-Métrage » déjà très apprécié.

Près de 460 000 euros de recettes ont été réalisées en 2016. Contrairement aux exercices précédents, le « Lido » ne sera pas en déficit.

La politique d'investissement reste mesurée. En 2017, elle visera à moderniser la billetterie.

Les objectifs budgétaires doivent permettre de préserver les moyens de fonctionnement de cet équipement, d'améliorer la qualité de l'accueil des usagers et de préparer l'avenir.

ANNEXE - ELEMENTS D'INFORMATIONS PORTANT SUR LES RESSOURCES HUMAINES ET LA PARITE.

La gestion des ressources humaines est un sujet essentiel de pilotage de la dépense publique, puisque quelles que soient les communes, la masse salariale représente plus ou moins 50% des dépenses de fonctionnement. Outre la politique de recrutements ou de remplacements, l'évolution de la masse salariale ci reste tributaire des effets de structures et de variables extérieures, dont l'évolution du point d'indice (gelé pendant plusieurs années) ou des taux de charge. Chaque variation de ces deux éléments a une incidence forte sur l'évolution de la masse salariale.

Ainsi, l'évolution des taux de charge aura pour incidence une hausse de 900 000 euros du « 012 », la 2e phase de de la revalorisation du point d'indice (+ 0,6%) a un coût 2017 estimé à + 220 000 euros. Le coût des élections est estimé à + 150 000 euros par élection, soit 300 000 euros pour l'année. A ces éléments, il convient d'ajouter les conséquences des décisions des Commissions administratives paritaires, tant au niveau des promotions, avancements de grades que des changements d'échelons, dont la règle évolue puisque l'avancement au maximum devient la norme.

L'interprétation de ces données appelle plusieurs observations :

- La répartition entre les filières des agents a un profil atypique en raison, non seulement des modes de gestion, mais également des équipements mis à disposition des saint-mauriens. On observe une surreprésentation des agents, en particulier des cadres (catégorie A) dans la filière « culture » ;
- Par ailleurs, au sein des agents de la filière « technique », il faut distinguer les agents servant directement au sein de la Direction générale des services techniques de ceux rattachés à cette filière, mais exerçant leurs fonctions au sein des équipements scolaires ;
- La place accordée aux prestations sociales à la mairie de Saint-Maur relève non des organismes classiques (CNAS, COS), mais se répartit entre une amicale du personnel, subventionnée et des prestations directes ;
- La structure et la répartition des agents entre titulaires, non titulaires, surcroît d'activités ont évolué en raison de la politique de sécurisation des parcours mise en place, notamment dans le secteur périscolaire ;
- La place prise par ce dernier secteur a fortement progressé en raison du transfert de compétences (eau, assainissement et déchets ménagers vers l'EPT).

En 2017, hors transferts, les charges de personnels augmentent malgré une politique rigoureuse dans la gestion des effectifs avec un contrôle du renouvellement des contractuels, un appui aux mobilités internes. Les efforts consentis sont limités par des décisions extérieures qui pénalisent le travail fait pour réguler la masse salariale, pourtant principal poste de dépense. Ce phénomène est national, avec une hausse constaté entre 2014 et 2015 de + de 5,3 % des dépenses de personnel. En revanche, le chiffre même du « 012 » sera inférieur puisque les compétences sont transférées.

Le niveau des frais de personnel se rapproche des moyennes de sa strate (75 000/99 999) qui se situe à près de 900 euros/habitant (la moyenne nationale sans rapprochement par strate est de 809 euros/habitant). En effet, la ville a intégré une structure intercommunale (EPT) et plusieurs compétences ont été effectivement transférées depuis le 1^{er} janvier 2017. Il est à souligner que le

« le niveau en euros par habitant des frais de personnel est fortement corrélé à la taille des communes : plus celle-ci est grande, plus le ratio en euros par habitant est élevé. Néanmoins, au-delà de 100 000 habitants, ce rapport diminue » (Analyse Banque postale/Villes de France).

REPARTITION DES EFFECTIFS PAR CATEGORIE						
		CATEGORIE A EFFECTIFS	CATEGORIE B EFFECTIFS	CATEGORIE C EFFECTIFS	HORS CATEGORIE EFFECTIFS	TOTAL EFFECTIFS
01/01/2014	TITULAIRES	106	171	1077	0	1354
	NON TITULAIRES PERMANENTS	43	54	108	33	238
	SOUS TOTAL PERMANENTS	149	225	1185	33	1592
	NON TITULAIRES NON PERMANENTS	2	1	136	0	139
	VACATAIRES	0	1	162	15	178
	SOUS TOTAL NON PERMANENTS	2	2	298	15	317
AUTRES	1	0	17	36	54	
TOTAL	152	227	1500	84	1963	
01/01/2015	TITULAIRES	103	181	1084	0	1368
	NON TITULAIRES PERMANENTS	46	47	251	32	376
	SOUS TOTAL PERMANENTS	149	228	1335	32	1744
	NON TITULAIRES NON PERMANENTS	0	2	108	0	110
	VACATAIRES	3	1	54	21	79
	SOUS TOTAL NON PERMANENTS	3	3	162	21	189
AUTRES	2	3	26	36	67	
TOTAL	154	234	1523	89	2000	
01/01/2016	TITULAIRES	108	180	1085	0	1373
	CONTRACTUELS PERMANENTS	41	47	286	28	402
	SOUS TOTAL PERMANENTS	149	227	1371	28	1775
	CONTRACTUELS NON PERMANENTS	2	6	22	0	30
	VACATAIRES	0	2	73	13	88
	SOUS TOTAL NON PERMANENTS	2	8	95	13	118
AUTRES (chômage, professeurs des écoles, directeurs des écoles, apprentis, stagiaires écoles)	1	5	17	67	90	
TOTAL	152	240	1483	108	1983	
31/12/2016	TITULAIRES	116	195	1073	0	1384
	Filière Administrative	36	55	189		280
	Filière Technique	12	60	691		763
	Filière Culturelle	55	16	20		91
	Filière Médico Sociale	9	20	92		121
	Filière Police municipale	2	4	53		59
	Filière Sportive	2	23	2		27
	Filière Animation		17	26		43
	CONTRACTUELS PERMANENTS	40	40	286	26	392
	Filière Administrative	11	0	1		12
	Filière Technique	6	2	73		81
	Filière Culturelle	19	11	3		33
	Filière Médico Sociale	4	2	13		19
	Filière Police municipale	0	0	0		0
	Filière Sportive	0	7	0		7
	Filière Animation	0	18	196		214
	SOUS TOTAL PERMANENTS	156	235	1359	26	1776
	CONTRACTUELS NON PERMANENTS	3	2	16	0	21
	VACATAIRES	1	2	99	12	114
	SOUS TOTAL NON PERMANENTS	4	4	115	12	135
	AUTRES (chômage, professeurs des écoles, directeurs des écoles, apprentis, stagiaires écoles)	2	1	12	82	97
TOTAL	162*	240	1486	120	2008	
	* 6 promotions internes et 2 nominations concours					

Le tableau suivant permet d'analyser le recours aux heures supplémentaires, dont la fréquence a fait l'objet d'observations dans différents rapports de la Chambre régionale des comptes. Il permet d'observer que si la ville continue à y recourir, son évolution est maîtrisée et répond aux besoins opérationnels (situation de crise, urgence, manifestations, sous-effectif temporaire).

Comparatif par budget d'éléments de paie					
Année 2014					
BUDGET	Nombre HS	Coût HS	Net à Payer HS incluses	Charges	TOTAL (NAP+Charges)
VILLE	88 536,40	1 738 803,04	38 604 128,10	25 759 909,57	64 364 037,67
ASSAINISSEMENT	533,50	9 275,16	400 480,36	254 648,27	655 128,63
EAUX	1 237,75	20 696,95	1 037 203,32	714 379,59	1 751 582,91
Sous-Total	90 307,65	1 768 775,15	40 041 811,78	26 728 937,43	66 770 749,21
STATIONNEMENT	2 059,00	31 587,95	361 099,88	252 301,26	613 401,14
LIDO	512,75	7 338,59	106 289,63	69 259,71	175 549,34
TOTAUX	92 879,40	1 807 701,69	40 509 201,29	27 050 498,40	67 559 699,69
Année 2015					
BUDGET	Nombre HS	Coût HS	Net à Payer HS incluses	Charges	TOTAL (NAP+Charges)
VILLE	83 009,50	1 632 955,90	40 332 763,45	26 577 269,60	66 910 033,05
ASSAINISSEMENT	608,50	11 671,88	429 165,21	269 100,60	698 265,81
EAUX	1 029,00	18 569,56	1 006 714,52	677 866,43	1 684 580,95
Sous Total	84 647,00	1 663 197,34	41 768 643,18	27 524 236,63	69 292 879,81
STATIONNEMENT	2 343,25	36 819,62	475 477,09	315 443,17	790 920,26
LIDO	396,75	5 483,02	115 380,43	76 735,85	192 116,28
TOTAUX	87 387,00	1 705 499,98	42 359 500,70	27 916 415,65	70 275 916,35
Année 2016					
BUDGET	Nombre HS	Coût HS	Net à Payer HS incluses	Charges	TOTAL (NAP+Charges)
VILLE (assainissement +eaux inclus)	72 528,61	1 436 001,45	41 491 391,24	28 643 862,87	70 320 460,06
Régul Stationnement			68 030,93	46 068,10	
Régul Lido			41 995,70	29 111,22	
STATIONNEMENT	2 481,50	38 171,11	428 822,06	288 052,92	602 775,95
Agents mal imputés			-68 030,93	-46 068,10	
LIDO	257,50	4 466,28	156 639,12	117 659,82	203 192,02
Agents mal imputés			-41 995,70	-29 111,22	
TOTAUX	75 267,61	1 478 638,84	42 076 852,42	29 049 575,61	71 126 428,03

L'évolution de la masse salariale s'explique non seulement par le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), les évolutions de carrière, la politique de recrutement, mais aussi par le poids des charges (+ 700 à 800 000 euros en fonction des années), et les avantages sociaux.

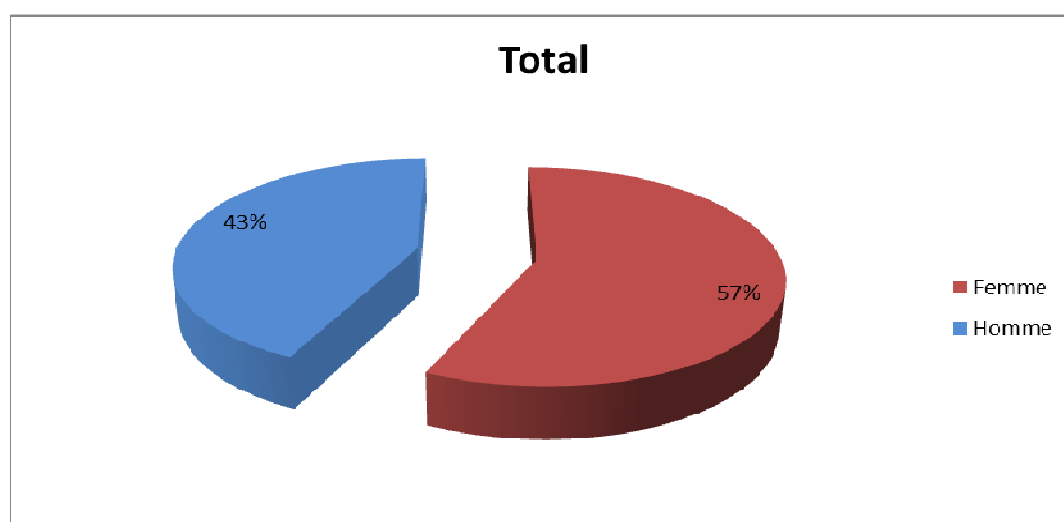
COUTS DES AVANTAGES EN NATURE POUR LES ANNEES 2014 - 2015 - 2016				
	2014	2015	2016	Observations
Tickets Restaurant	204 942,50	237 352,50	343 250,00	2015 - agents Péricolaire supplémentaires 2016 - 10 tickets au lieu de 7
Extension Tickets Restaurant aux Péricolaires	81 551,15	2 786,20	1 456,00	Tickets Restaurant pour les agents du Péricolaire à partir de janvier 2015
Avt Nature Logements	98 105,04	91 194,47	75 641,39	6 logements libérés en 2016 soit 4 à Marolles et 2 à l'usine des eaux
Avt Nature Véhicules	0,00	0,00	37 581,43	1ère déclaration 2015 mis en paie en 2016 suite contrôle URSSAF
Prestations Sociales	11 317,84	14 844,07	11 533,17	
Le temps de travail:				
La fixation de la durée et de l'aménagement du temps de travail dans la collectivité s'effectue sur la base annuelle de 1607 heures qui constitue à la fois un plancher et un plafond.				
Les horaires de travail sont définis à l'intérieur du cycle qui peut varier entre le cycle hebdomadaire et le cycle annuel de manière à ce que la durée du travail soit conforme sur l'année au décompte de 1607 heures de travail effectif pour un agent à temps complet, (Cf. délibération du conseil municipal du 6 décembre 2001 relative au protocole d'accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail).				
Plusieurs périodicités sont possibles pour les cycles :				
- le cycle hebdomadaire, lorsque les horaires de travail d'un service sont organisés à l'identique d'une semaine sur l'autre tout au long de l'année, - le cycle de travail pluri-hebdomadaire, destiné à organiser de manière permanente le travail en équipes successives. Il s'agit d'une période de travail pendant laquelle le travail et le repos sont organisés pendant un nombre multiple de semaines déterminé à l'avance, - le cycle annuel est une période pendant laquelle les temps de travail et de repos sont organisés sur un exercice.				
Après consultation du Comité Technique, l'organe délibérant détermine les conditions de mise en place des cycles de travail : 52 cycles validés en 2016.				
- choix des différents cycles en fonction de l'activité des services, - durée des cycles, - bornes quotidiennes et hebdomadaires, - modalités de pause.				

En 2016, la ville a poursuivi le dialogue social dans le cadre des instances de concertation afin de conformer les temps et cycles de travail aux obligations légales. Plusieurs directions et services se sont vus modifiés ces cycles et temps afin de respecter l'objectif-cible de 1607 heures. La concertation et l'échange avec les partenaires sociaux ont permis de faire rentrer dans le droit commun les unités de travail.

Synthèse Parité

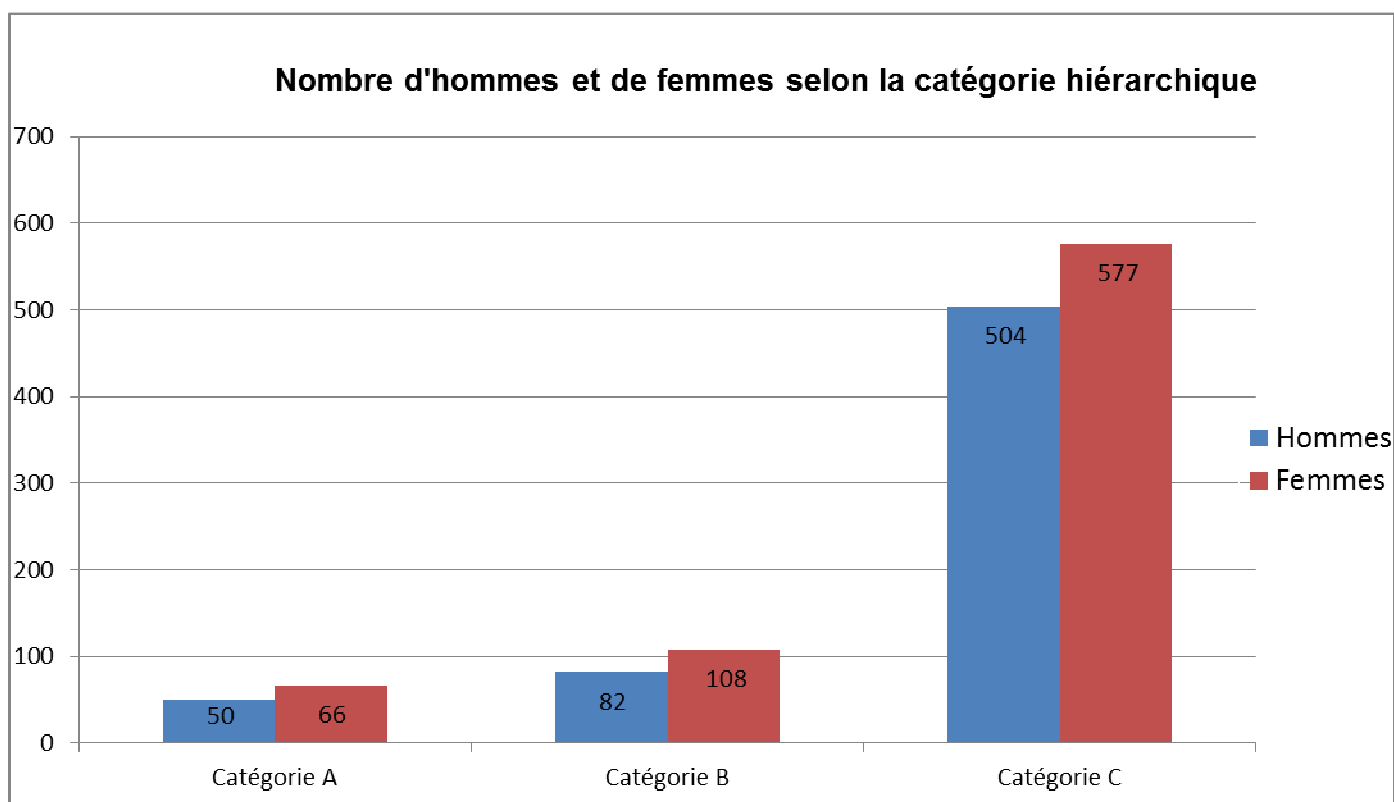
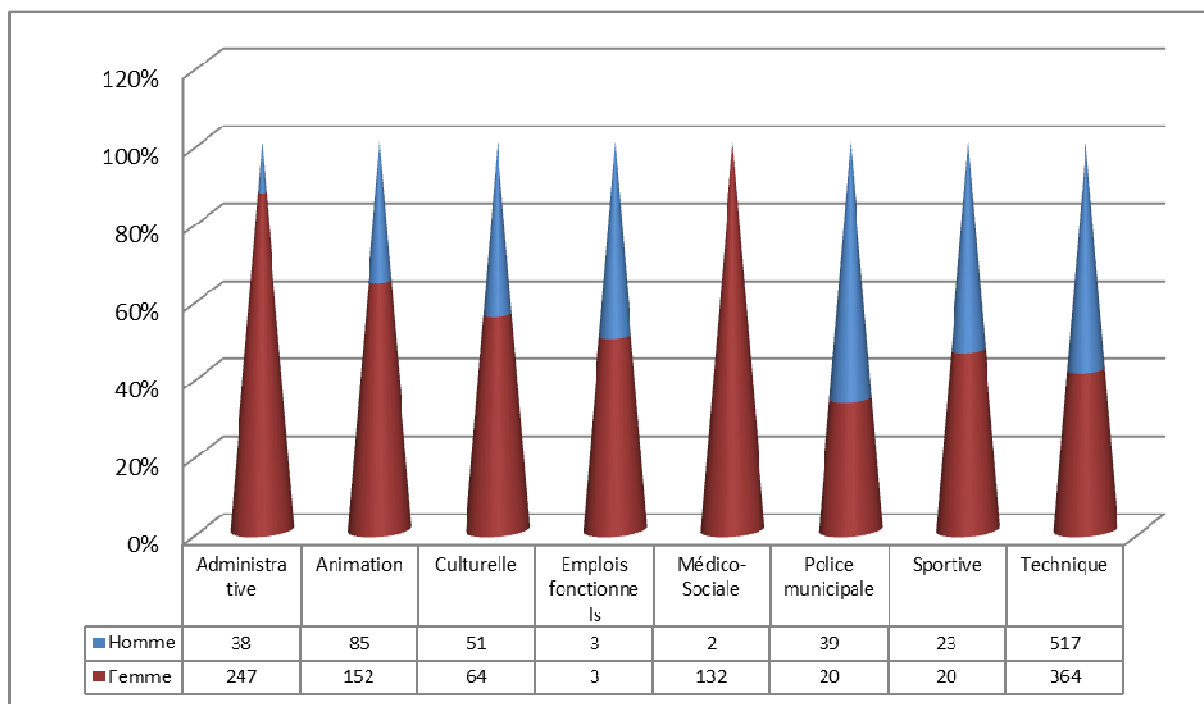
Répartition par sexe des effectifs de la ville de Saint-Maur-des-Fossés rémunérés au 31 décembre 2015 :

	Nombre de postes permanents								
Femme	1004								
Homme	759								
Total général	1763								

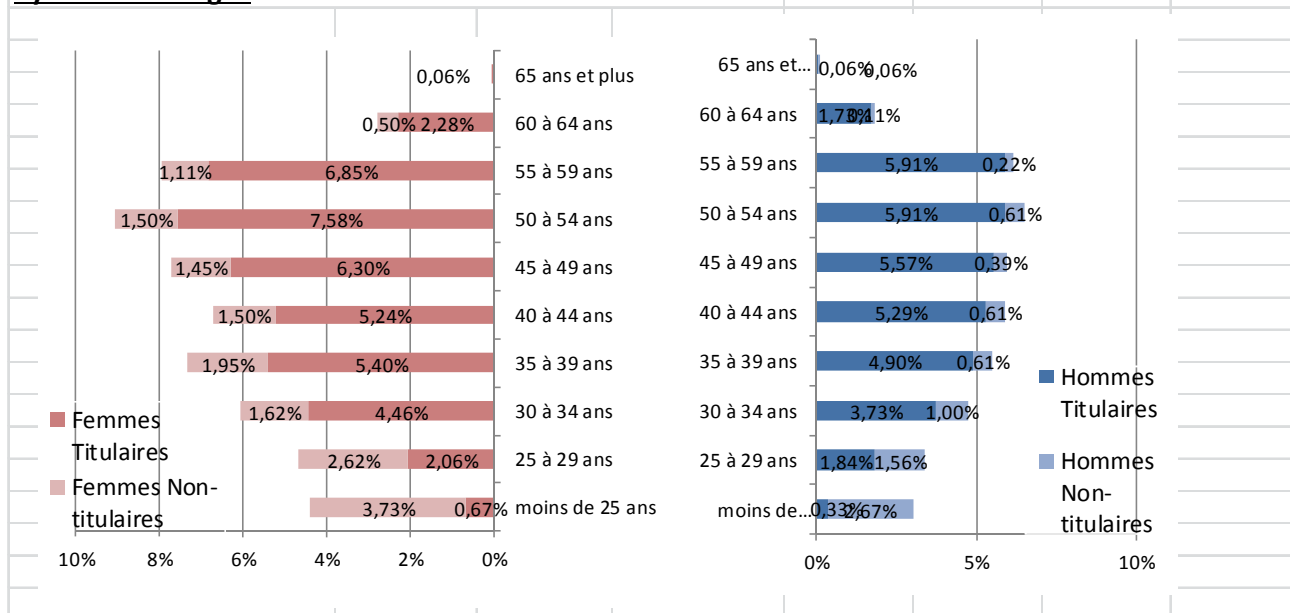


Répartition Hommes / Femmes par filière

Nombre hommes et femmes par filières			
	Femme	Homme	Total général
Administrative	247	38	285
Animation	152	85	237
Culturelle	64	51	115
Emplois fonctionnels	3	3	6
Médico-Sociale	132	2	134
Police municipale	20	39	59
Sportive	20	23	43
Technique	364	517	881
Total général	1002	758	1760

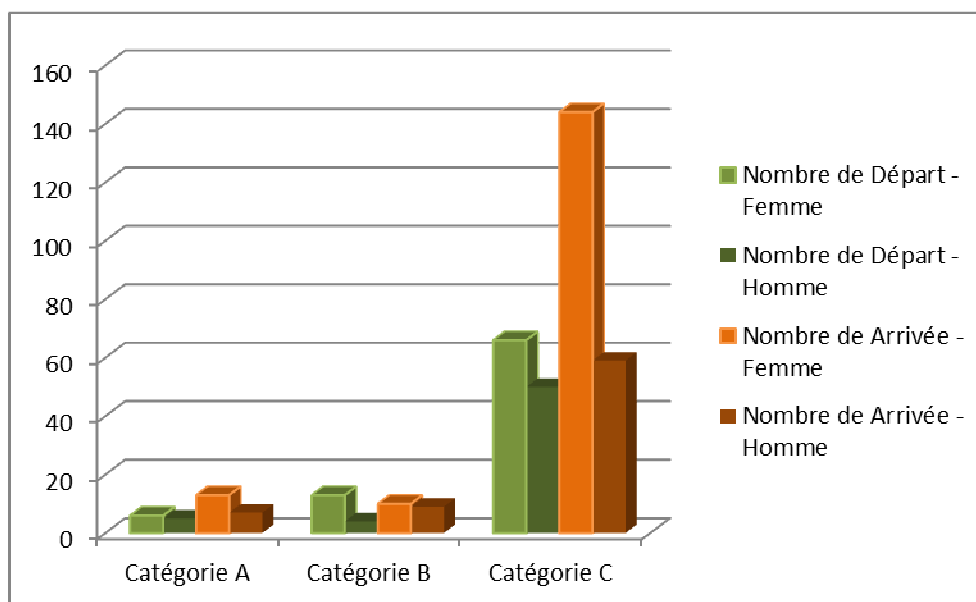


Pyramide des âges



Flux des arrivées et départs en 2015

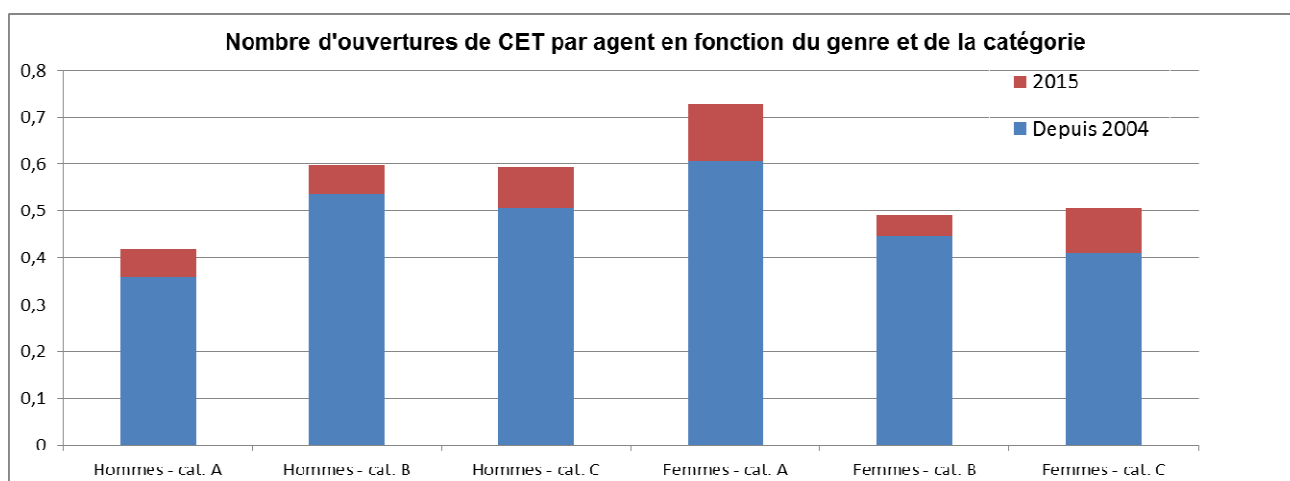
	Nombre de Départ		Nombre de Arrivée		Total Nombre de	
	Femme	Homme	Femme	Homme	Départ	Arrivée
Catégorie A	6	5	13	7	11	20
Catégorie B	13	4	10	9	17	19
Catégorie C	66	50	144	59	116	203
Total général	85	59	167	75	144	242



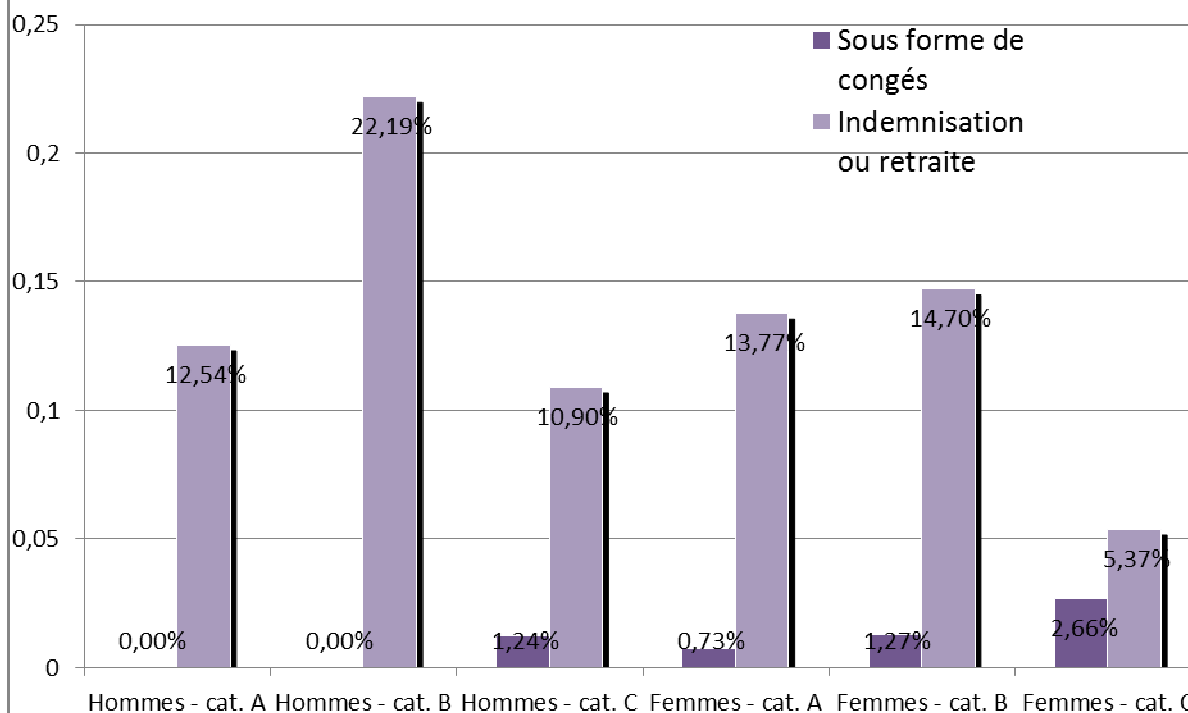
TEMPS DE TRAVAIL

Répartition hommes / femmes				
Nombre de agents				
	Femme	Homme	Total général	
Temps complet (100%)	45,37%	40,08%	85,45%	
Temps non complet	5,86%	2,84%	8,70%	
Tranche de 50 à 59%	0,11%	0,00%	0,11%	
Tranche de 60 à 69%	0,11%	0,06%	0,17%	
Tranche de 70 à 79%	0,40%	0,06%	0,45%	
Tranche de 80 à 89%	3,87%	0,06%	3,92%	
Tranche de 90 à 99%	1,19%	0,00%	1,19%	
Total général	56,91%	43,09%	100,00%	
Répartition temps partiel hommes / femmes				
Nombre de agents				
	Femme	Homme	Total général	
Tranche de 50 à 59%	1,94%	0,00%	1,94%	
Tranche de 60 à 69%	1,94%	0,97%	2,91%	
Tranche de 70 à 79%	6,80%	0,97%	7,77%	
Tranche de 80 à 89%	66,02%	0,97%	66,99%	
Tranche de 90 à 99%	20,39%	0,00%	20,39%	
Total général	97,09%	2,91%	100,00%	

Le compte épargne-temps (CET) selon le genre et la catégorie hiérarchique en 2015

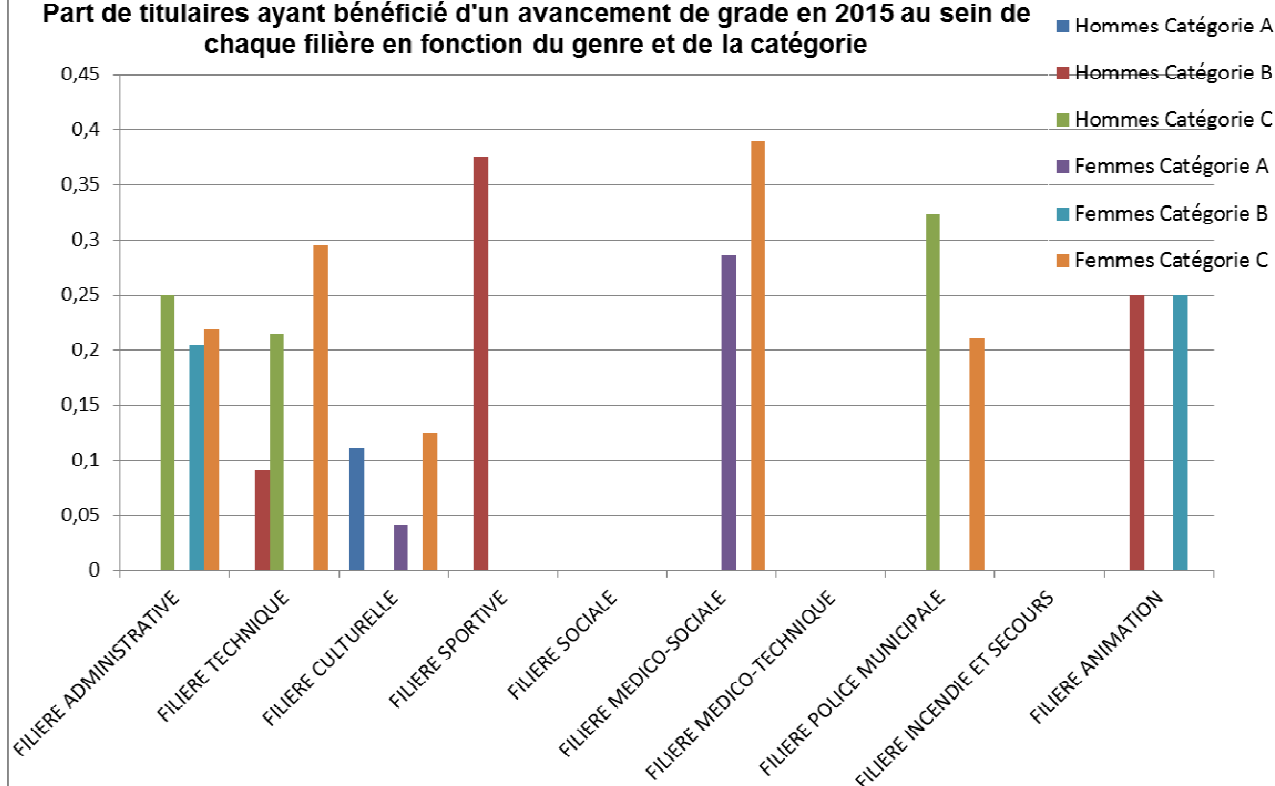


Distribution des modes d'utilisation des jours accumulés en fonction du genre et de la catégorie

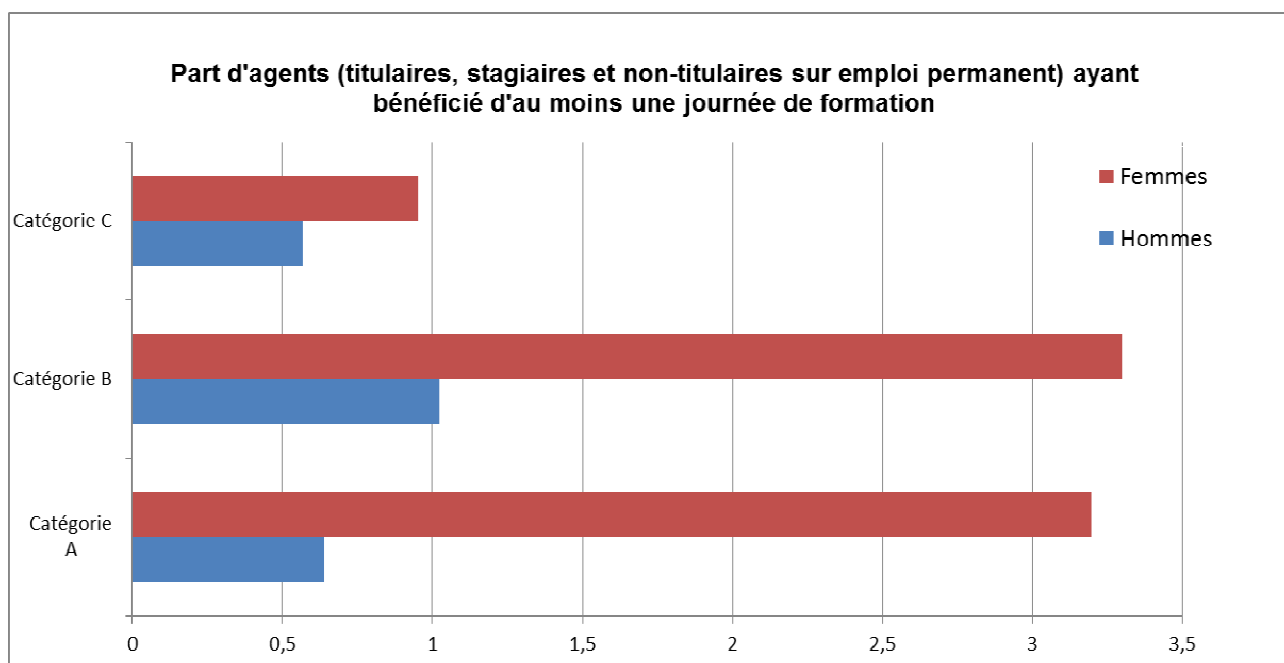


Promotion selon le genre, la catégorie hiérarchique et les filières en 2015

Part de titulaires ayant bénéficié d'un avancement de grade en 2015 au sein de chaque filière en fonction du genre et de la catégorie



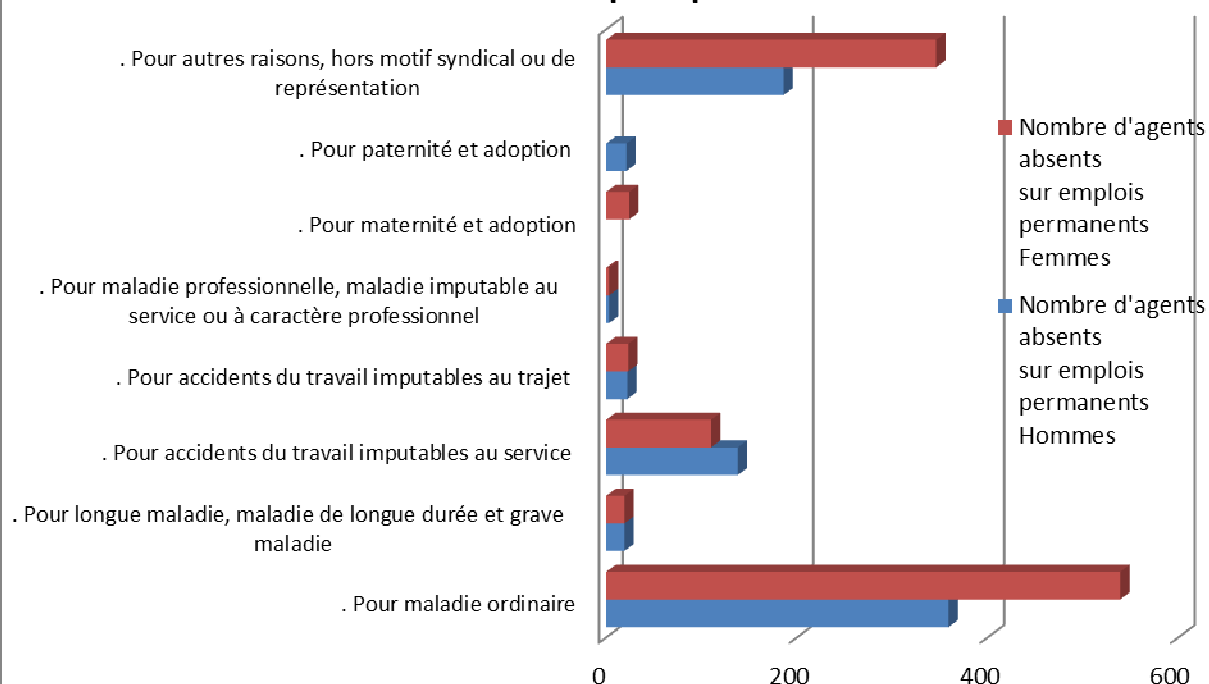
Formation selon le genre et la catégorie hiérarchique en 2015



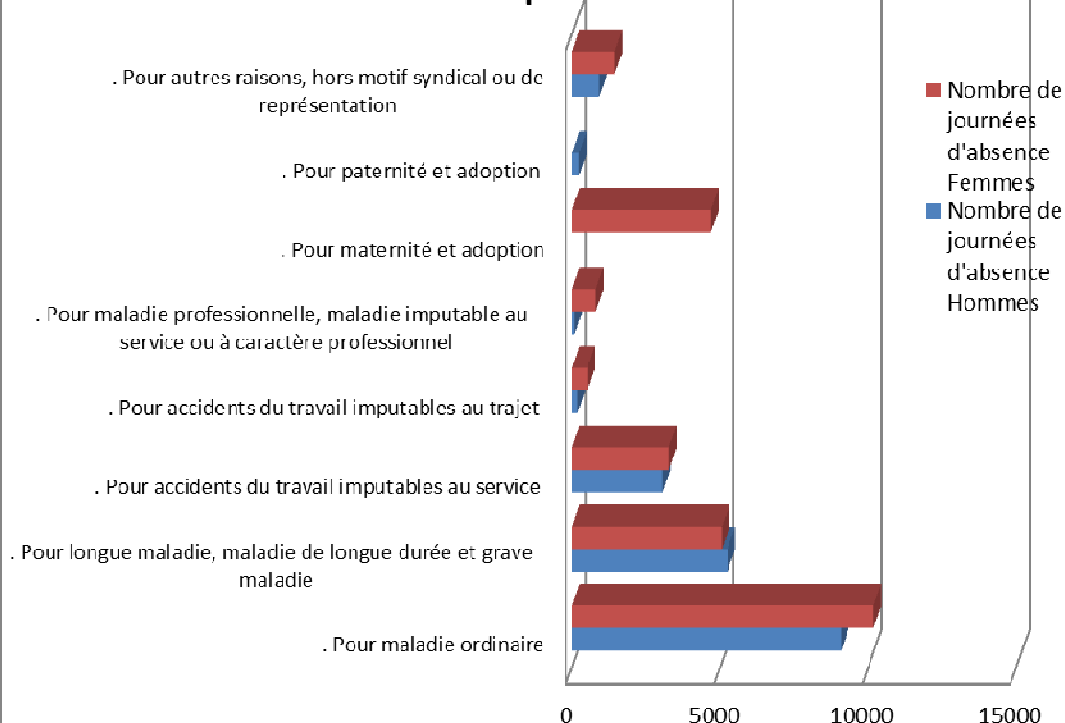
Nombre d'agents hommes / femmes sur emplois permanents ayant été absents au moins un jour dans l'année, par motif (hors formations, journées de grève et absences syndicales)

	Nombre d'agents absents		Nombre de journées d'absence	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
. Pour maladie ordinaire	359	539	9 085,0	10 184,5
. Pour longue maladie, maladie de longue durée et grave maladie	19	19	5 248,5	5 064,0
. Pour accidents du travail imputables au service	138	110	3 063,0	3 264,0
. Pour accidents du travail imputables au trajet	22	23	179,0	518,0
. Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnel	3	3	87,0	801,0
. Pour maternité et adoption		24		4 701,0
. Pour paternité et adoption	21		231,0	
. Pour autres raisons, hors motif syndical ou de représentation	186	346	922,5	1 451,0

Nombre d'agents absents Hommes / Femmes sur emplois permanents



Nombre de journées d'absence Hommes / Femmes sur emplois permanents

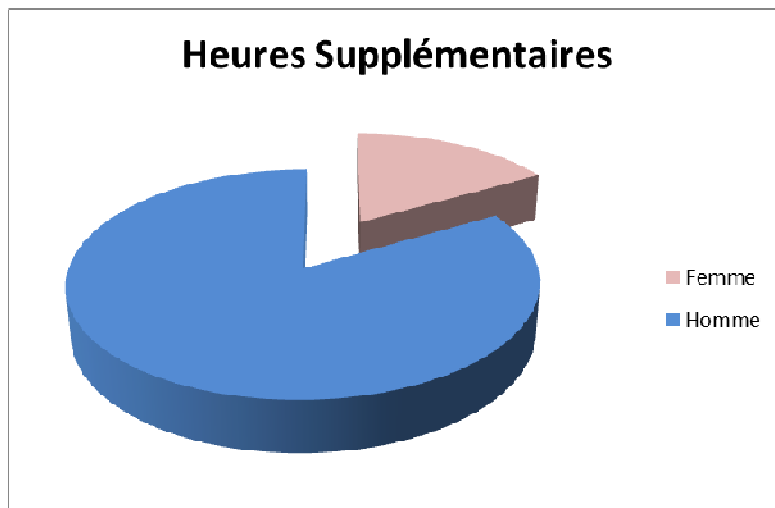


Rémunération brute mensuelle Hommes / Femmes

	Sexe	Salaire brut moyen mensuel
Ensemble des agents sur emplois permanents	Ensemble	2 176
	Femmes	1 996
	Hommes	2 413

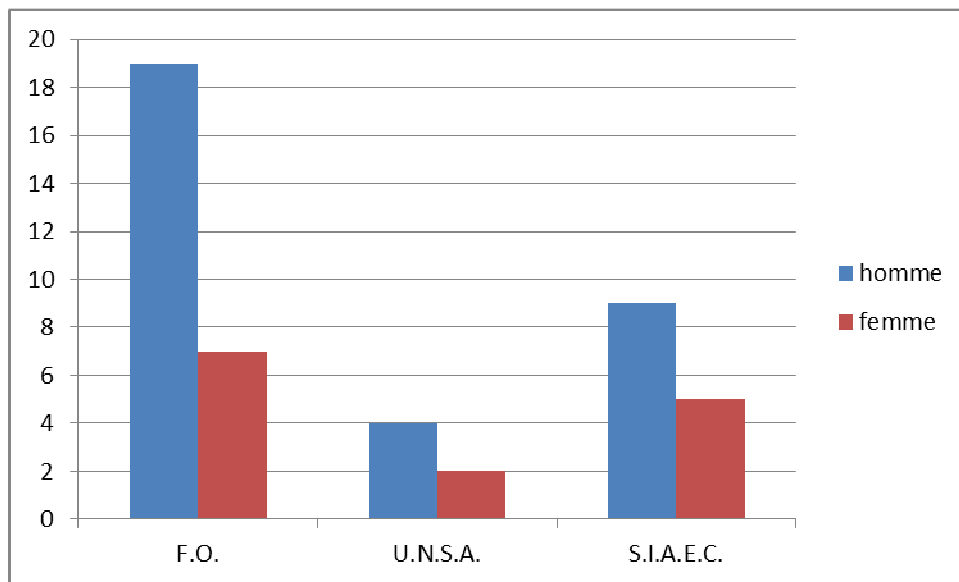
Nombres heures supplémentaires effectuées Hommes / Femmes

	Moyenne de Nbre HS
Femme	17,72
Homme	88,57
Total général	48,25



Repartition des représentants syndicaux Hommes / Femmes

	homme	femme
F.O.	19	7
U.N.S.A.	4	2
S.I.A.E.C.	9	5



Les orientations arrêtées par la ville dans le domaine de la parité H/F sont les suivantes :

- garantir l'égalité à l'embauche ;
- féminiser les filières masculines et inversement (exemple : embauche d'auxiliaire de puériculture masculin) ;
- assurer l'égal accès à la formation (exemple : formations spécifiques pour les agents les moins qualifiés) ;
- prévenir les effets bloquants des obligations familiales sur carrière ;
- favoriser la prise de postes à responsabilité aux femmes ;
- adapter le temps de travail (exemple : réduction de la pause méridienne pour partir plus tôt pour récupérer les enfants) ;
- moduler les conditions de travail ;
- détecter et gérer des situations de harcèlement ;
- former les acteurs de la collectivité à la lutte contre les discriminations et sur la prise en compte de l'égalité hommes/femmes dans leur management.